



**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



Stratégie Urbaine Intégrée Métropolitaine
Dispositif ITI Programme FEDER/FSE+/FTJ 21-27
Provence Alpes Côte d'Azur / Mise à jour 2025

DGA Habitat, solidarités et Citoyenneté Mission Investissement Territorial Intégré

Cadre de la mise à jour 2025 de la Stratégie Urbaine Intégrée de la Métropole Toulon Provence Méditerranée :

Toulon Provence Méditerranée, dite Autorité Urbaine, et à ce titre en charge de la mise en œuvre locale de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) a défini une Stratégie Urbaine Intégrée Métropolitaine (SUIM), adossée au périmètre de la géographie prioritaire au titre de la Politique de la Ville, et jointe en Annexe 1 de la convention initiale « ITI Programmation FEDER 2021-2027 », signée le 16-12-2022 avec le Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité de Gestion de ce fonds européen.

Les éléments de diagnostic territorial ainsi que la concertation avec les acteurs conduits pour la rédaction de ce document ont souligné l'enjeu d'inscrire cette Stratégie en cohérence forte avec les objectifs du Contrat de Ville avec à la fin de l'année 2024 la signature d'un nouveau document cadre 2024-2030.

Ce Contrat de Ville 2024-2030 Métropolitain, pour lequel on observe une continuité au regard des problématiques du précédent s'appuie sur une nouvelle géographie prioritaire. 15 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont définis avec 2 nouveaux QPV que sont la Rode et Saint-Jean-du-Var sur la Commune de Toulon. Par ailleurs, les Quartiers de Veille Active ne figurent plus à la géographie prioritaire.

La prise en compte de ce nouveau périmètre d'intervention de l'ITI amène une mise à jour de la SUIM initiale.

Les réactualisations apportées dans cette mise à jour sont mentionnées en orangé soit avec un surlignage des parties réactualisées soit dans des encarts spécifiques dans les chapitres concernés.

1. PREAMBULE : APPROCHE TERRITORIALISEE DES FONDS EUROPEENS AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE	5
1.1 Contexte : la place de l'ITI dans la mise en œuvre des fonds européens 2021-2027	5
1.1 a - Les fonds européens 2021-2027	5
1.1 b - Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur	6
1.2 Présentation de l'Investissement Territorial Intégré : un outil au service du développement local	7
1.2 a - Principes généraux de l'Investissement Territorial Intégré.....	7
1.2 b - La Métropole Toulon Provence Méditerranée : une Autorité Urbaine pertinente	8
2. ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LA PRESENTE STRATEGIE.....	13
2.1 ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LA STRATEGIE JUSQU'EN 2024	13
2.2 ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LA STRATEGIE A PARTIR DE 2025 ..	17
3. ANALYSE DES BESOINS ET DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT	20
3.1 Diagnostic territorial et AFOM	20
3.1 a - Cadre et modalités de l'analyse.....	20
3.1 b - Les QPV et QVA de Toulon Provence Méditerranée	21
3.1 c - Accès à des équipements collectifs et une offre de service de base de qualité	23
3.1 d - Cadre de vie et sécurisation des zones urbaines	28
3.1 e - Développement de l'activité économique.....	31
3.2 Bilan et analyse des résultats de la programmation 2014-2020	36
3.2 a - Mise en œuvre et évaluation de l'ITI.....	36
3.2 b - Bilan d'activités de la Mission FEDER ITI	40
3.2 c - Actualisation des données au 31 décembre 2024.....	42
4. UNE APPROCHE INTEGREE PERMETTANT DE REpondre AUX BESOINS ET AU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT RECENSES	44
4.1 Présentation des liens faits avec les autres dispositifs et/ou programmes territoriaux concernés	44
4.2 Choix en matière d'objectifs opérationnels et de types d'actions, en lien avec le cadre thématique du FEDER ITI 2021-2027.....	45

4.2 a -	Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base	45
4.2 b -	Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines	46
4.2 c -	Soutien au développement de l'activité économique	47

5. PARTICIPATION DES PARTENAIRES A L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....48

5.1 Partenaires associés et modalités d'association à l'élaboration de la Stratégie Urbaine Intégrée de Toulon Provence Méditerranée 2021-2027 48

5.2 Partenaires associés et modalités d'association à la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée de Toulon Provence Méditerranée 2021-2027 49

5.2 a -	L'association des partenaires institutionnels à la sélection des opérations : le Comité de Sélection ITI	49
---------	--	----

6. L'ASSOCIATION DES PARTENAIRES AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE : LA REUNION PARTENARIALE ANNUELLE FEDER ITI.....52

7. ANNEXES.....54

Annexe A : Projet Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée – Mai 2021 54

Annexe B : cartographie du périmètre FEDER ITI 2021 2027 55

1 – Commune de La Seyne-sur-Mer:	55
2. Commune de Toulon :	56
3 – Commune de La Garde	57
4 – Commune d'Hyères.....	57

Document rédigé avec l'assistance technique de TERITEO en partenariat avec IGT-ITG
De novembre 2021 à mars 2022



1. PREAMBULE : APPROCHE TERRITORIALISEE DES FONDS EUROPEENS AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

1.1 Contexte : la place de l'ITI dans la mise en œuvre des fonds européens 2021-2027

1.1 a - Les fonds européens 2021-2027

La programmation des fonds européens 2021-2027 s'inscrit dans les ambitions de l'Union européenne en termes de lutte contre le changement climatique et prend en compte les conséquences de la crise économique et sanitaire.

Dans un objectif transversal de simplification du cadre des fonds de la Politique de cohésion, la programmation 2021-2027 est concentrée autour de cinq objectifs stratégiques (contre 11 objectifs thématiques sur 2014-2020) :

- **Une Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- **Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- **Une Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
- **Une Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- **Une Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Les fonds européens sont mis en œuvre en gestion partagée, c'est-à-dire qu'un budget est alloué aux Etats-membres et chaque Etat décide des modalités de gestion de ces fonds sur son territoire. En France, les fonds de la Politique de Cohésion (FEDER, Fonds de Cohésion, FSE+ et FTJ) sont gérés par l'Etat et par les Conseils Régionaux.

Le cadre réglementaire des fonds européens, et du FEDER en particulier, prévoit des modalités de soutien au **développement urbain durable intégré**. Celui-ci vise à répondre aux défis d'ordre économique, environnemental, climatique, démographique et social propres aux zones urbaines, y

compris les zones urbaines fonctionnelles¹, dans le cadre **d'un développement territorial intégré** fondé sur des stratégies de développement territoriales menées par des acteurs locaux².

LES FONDS EUROPEENS SUR LE TERRITOIRE : UN LARGE PERIMETRE AU-DELA DU PROGRAMME REGIONAL

Les politiques européennes sont devenues une composante majeure de la mise en œuvre des politiques de territoire. Une diversité de programmes et de fonds européens est ainsi couramment mobilisée par les Villes, les Communautés d'Agglomération et les Métropoles.

Sur la période de programmation 2021-2027, les acteurs du développement territorial (publics ou privés) actifs sur le périmètre de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pourront être concernés par le périmètre d'actions de nombreux programmes :

- **le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la Région SUD Provence Alpes Côtes d'Azur**
- **le programme national FSE+ / FTJ 2021-2027**
- **le programme de coopération territoriale européenne Interreg Méditerranée 2021-2027**
- **le programme de coopération territoriale européenne Interreg Marittimo 2021-2027**
- **le programme Horizon Europe**
- **le programme LIFE 2021-2027**
- **le programme URBACT IV**
- **le programme COSME 2021-2027**

Les fonds européens structurels d'investissement, comme le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE), doivent participer à cet effort en concentrant les crédits alloués sur les thématiques telles que le changement climatique, le défi énergétique, la compétitivité et l'innovation, les évolutions démographiques, les migrations, l'emploi, la santé, etc. .

1.1 b - Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur

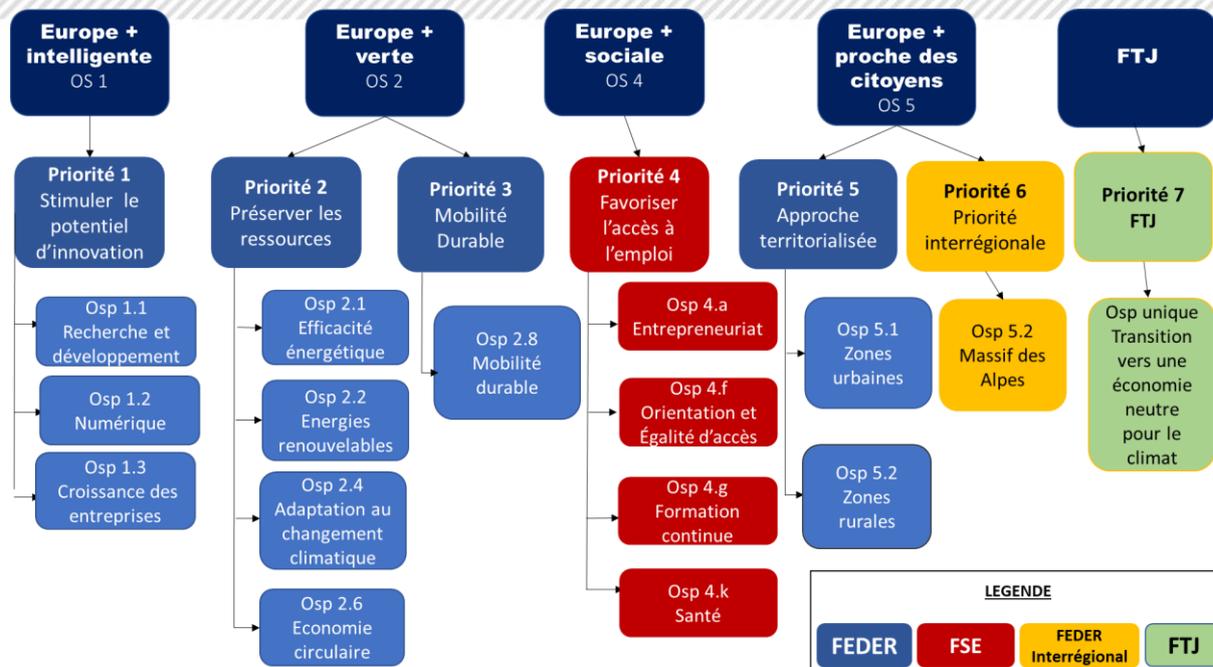
Afin d'apporter sa contribution à la réalisation des grands défis européens et de participer à la réponse globale des politiques publiques face aux enjeux spécifiques du territoire et aux impacts de la crise économique et sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur mobilisera près de 638 millions d'euros UE, dont 351 millions d'euros FEDER et 139 millions d'euros FSE+³. Ces crédits seront mobilisés par un programme aux champs d'action multithématique, tel qu'illustré ci-après⁴ :

1 Cf. Article 11 « Développement Urbain Durable » du règlement (UE) n° 2021/1058, dit règlement FEDER

2 Conformément aux articles 29 ou 32 du règlement (UE) n°2021/1060, dit RPDC

3 Allocation budgétaire prévisionnelle en date du 12 octobre 2021.

4 Illustration de l'architecture du projet de programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027, version du 12/10/2021



Additionnellement aux priorités thématiques soutenues à l'échelle de l'ensemble du territoire régional et pilotées par le Conseil Régional, le Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 prévoit dans le cadre de l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens » une **mise en œuvre territorialisée** sous forme d'**approches intégrées**. Ceci se traduit par la délégation d'une partie des tâches de mise en œuvre et la définition d'enveloppes ciblées sur le périmètre des 3 Métropoles régionales et de l'Agglomération du Grand Avignon.

L'Objectif Stratégique 5, dit objectif territorial, est une nouveauté de cette programmation illustrant, selon la Commission, la reconnaissance toujours accrue du fait territorial et urbain dans les politiques européennes. Il comporte un objectif spécifique (5.1) visant à « *prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines* ».

1.2 Présentation de l'Investissement Territorial Intégré : un outil au service du développement local

1.2 a - Principes généraux de l'Investissement Territorial Intégré

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant qu'Autorité de Gestion du Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027, a prévu de soutenir le **développement urbain durable** par le biais d'une approche urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires. Les quatre Autorités Urbaines du territoire (les 3 Métropoles régionales et l'Agglomération Grand Avignon) ont donc l'opportunité de demander un agrément en vue de mettre en œuvre un **Investissement Territorial Intégré (ITI)** sur leur territoire. L'enveloppe du programme **FEDER 2021-2027** réservée aux ITI s'élève à **30 millions d'euros**.

En ce qui concerne la Métropole Toulon Provence Méditerranée, une enveloppe FEDER ITI de 4,8 millions d'euros a été identifiée pour le territoire.

L'objectif des ITI est de permettre le ciblage et le cofinancement, par les crédits FEDER, d'actions concourant à la réalisation des objectifs des stratégies territoriales des quatre principales Agglomérations et Métropoles du territoire régional et répondant aux priorités du programme pour le développement urbain durable, soit :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'**équipements collectifs** en vue du développement et de l'amélioration de **l'offre de services de base** ;
- **Amélioration du cadre de vie** et **sécurisation** des zones urbaines ;
- Soutien au **développement de l'activité économique**.

Un ITI permet à un territoire d'élaborer un projet de territoire et de bâtir une stratégie de développement intégré autour d'une **gouvernance dédiée** concourant au projet de territoire. Sa mise en œuvre s'appuie sur une Stratégie Urbaine Intégrée propre au territoire, sur la base de laquelle se fait la **sélection des projets**. Ceux-ci peuvent alors faire l'objet d'un financement européen, selon le **processus d'instruction et de conventionnement** habituel d'attribution d'une subvention FEDER par l'Autorité de Gestion régionale.

En tant qu'Autorité de Gestion du programme, le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur est responsable de la gestion des fonds européens, y compris les enveloppes prévues dans le cadre des ITI. Les modalités précises de mise en œuvre et la délégation de certaines tâches - telles que la sélection en opportunité des projets ou l'accompagnement des porteurs - à l'Autorité Urbaine sont définies par une convention établie entre l'Autorité de Gestion et la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

1.2 b - La Métropole Toulon Provence Méditerranée : une Autorité Urbaine pertinente

Troisième pôle urbain régional, la Métropole Toulon Provence Méditerranée est composée de 12 communes, qui rassemblent 444 828 habitants, soit 41,7 % de la population du Var⁵, concentrée sur un territoire représentant 6% de sa superficie.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée présente plusieurs caractéristiques lui conférant un rôle majeur et structurant, tant au plan local et régional que national :

- Une **position géostratégique unique** vis-à-vis de l'ère méditerranéenne, notamment liée à la présence de la première base navale de défense en France et en Méditerranée ;
- Un **secteur d'excellence en matière de technologies marines et sous-marines civiles et de défense** capitalisant sur un capital scientifique, industriel et de recherche de très haute technologie de niveau mondial ;
- Un **pôle d'attractivité économique**, tant au niveau de la recherche et de l'innovation maritime que du développement urbain et touristique (port connecté, ville durable méditerranéenne)

⁵ Source INSEE, population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

mais également par la présence d'un pôle de Défense nationale et internationale sur son territoire.

PERTINENCE STRATEGIQUE

La Métropole Toulon Provence Méditerranée se trouve face à un défi commun aux 22 Métropoles de France : celui de la transition économique, de la transition énergétique, de la transition urbaine et de la transition environnementale. Ces sujets sont liés au point que l'un ne peut être traité sans tenir compte des autres ; il en va de la cohérence et de la pérennité des politiques mises en œuvre.

Devenue Métropole en 2018 pour compter davantage sur la scène nationale et internationale et prendre toute sa place sur l'arc méditerranéen, Toulon Provence Méditerranée a souhaité se doter d'un **Projet Métropolitain**⁶ pour afficher sa vision, ses ambitions et ses priorités d'actions pour le territoire, à court, moyen et plus long terme. En tant que Métropole, TPM dispose d'un champ de compétences qui lui permet d'agir de façon transversale, en déclinant la politique d'aménagement du territoire au niveau de son bassin de vie : sa compétence inclut le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; l'aménagement de l'espace métropolitain ; la politique de l'habitat ; la politique de la ville ; la gestion des services d'intérêt collectif (eau, assainissement, ...) ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie.

Le rayonnement de la Métropole se déploie ainsi de façon complémentaire sur trois échelles :

- TPM constitue d'abord un **pôle métropolitain structurant dans le rayonnement national et régional**. Elle contribue à l'attractivité mondiale et méditerranéenne de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, tant au niveau de la recherche et de l'innovation maritime que du développement urbain et touristique (port connecté, ville durable méditerranéenne) mais également par la présence d'un pôle de Défense nationale et internationale sur son territoire.
- TPM est également un territoire de structuration et de **rayonnement à l'échelle départementale**. Ses projets impactent le reste du territoire varois, et son développement s'organise en cohérence avec les territoires voisins.
- Métropole rayonnante, TPM est aussi et surtout une **Métropole de proximité au service de ses habitants**, une Métropole de cohésion sociale qui valorise l'échelle communale comme lieu d'expression de la démocratie et du vivre ensemble à l'échelle des quartiers.

La dynamique de Toulon Provence Méditerranée repose sur **son Projet Métropolitain** qui détermine les grandes lignes conductrices du développement du territoire et énonce 3 axes stratégiques déclinés en 23 ambitions-phares pour le territoire (cf. encart ci-après) :

⁶ Le Projet Métropolitain de TPM a été adopté en séance du conseil métropolitain le 30 septembre 2021. Il constitue une feuille de route pour la mise en œuvre des politiques publiques de Toulon Provence Méditerranée. Il vise à définir les enjeux territoriaux pour le développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de la Métropole. Version téléchargeable : https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/web_brochure_tpm_projet_metropolitain.pdf

- **Une Métropole écoresponsable**, soucieuse de son patrimoine naturel et historique et de la préservation des atouts naturels remarquables du territoire ;
- **Une Métropole accueillante et solidaire**, qui vise à conforter le lien social et intergénérationnel, faciliter les mobilités sur le territoire et maintenir les politiques sportives et culturelles ambitieuses avec une offre riche et variée ;
- **Une Métropole maritime compétitive et innovante**, qui assure la promotion méditerranéenne et internationale du territoire, auprès notamment des acteurs économiques des filières majeures que sont la mer, la sécurité, la défense et le numérique. Elle favorise la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'excellence académique, à l'entrepreneuriat et au développement des Pôles de compétitivité et soutien le développement des investissements permettant de positionner le port de Toulon-La Seyne dans une coopération avec les autres ports et le développement touristique.

AXES ET AMBITIONS DU PROJET METROPOLITAIN DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
Axe 1 Une Métropole écoresponsable
Ambition 1.1 Devenir un territoire de référence en matière de biodiversité littorale et maritime
Ambition 1.2 Valoriser et protéger la biodiversité terrestre
Ambition 1.3 Soutenir les filières agricoles, aquacoles et pêche, emblématiques du territoire
Ambition 1.4 Déployer une stratégie de développement durable et de lutte contre le changement climatique
Ambition 1.5 Assurer la transition énergétique et écologique
Ambition 1.6 Protéger le territoire des risques d'inondation et d'érosion
Ambition 1.7 Lutter contre les formes de pollution sur le territoire
Ambition 1.8 Restaurer et valoriser la nature en ville
Axe 2 Une Métropole accueillante et solidaire
Ambition 2.1 Garantir des services publics et des services au public de proximité dans le respect des identités locales
Ambition 2.2 Développer des parcours résidentiels pour tous
Ambition 2.3 Renforcer la mixité et la cohésion sociale et intergénérationnelle du territoire
Ambition 2.4 Diffuser et rendre accessible une offre culturelle d'exception
Ambition 2.5 Poursuivre l'engagement fort en matière sportive
Ambition 2.6 Proposer une offre de transports durables pour répondre à la diversité des besoins de mobilité
Ambition 2.7 S'orienter vers une Smart Métropole
Axe 3 Une Métropole maritime compétitive et innovante
Ambition 3.1 Affirmer le rayonnement de la Métropole à l'échelle nationale et internationale
Ambition 3.2 Accélérer le développement maritime de la Métropole
Ambition 3.3 Soutenir l'ancrage de la Métropole dans le domaine de l'industrie et de la recherche maritimes
Ambition 3.4 Développer un tourisme des quatre saisons
Ambition 3.5 Soutenir le développement de la Silver économie
Ambition 3.6 Amplifier l'offre d'enseignement supérieur et de recherche et les réseaux scientifiques et technologiques
Ambition 3.7 Développer une stratégie foncière économique attractive
Ambition 3.8 Soutenir l'économie du numérique

Le Projet Métropolitain constitue une feuille de route pour la définition des politiques publiques de TPM en grande adéquation avec les domaines d'intervention ciblés par le volet urbain de l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027. Sa structuration donne du sens à la mise en œuvre des compétences de TPM et permet une **meilleure compréhension, pour les habitants et les acteurs locaux**, du rôle de proximité joué par la Métropole dans le quotidien de chacun, au service de la vie quotidienne de la population.

RETOUR D'EXPERIENCE 2014-2020

Déjà gestionnaire d'une subvention globale FEDER sur 2007-2013, la Métropole Toulon Provence Méditerranée (anciennement Communauté d'Agglomération) dispose d'une expérience positive dans la gestion de fonds européens et l'accompagnement de porteurs de projets en tant qu'Organisme Intermédiaire de l'ITI sur la période 2014-2020.

La mise en œuvre de la **Stratégie Urbaine Intégrée 2014-2020**, fondée sur le diagnostic partenarial établi sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville (soit sur les communes de Hyères, la Garde, la Seyne-sur-Mer, et Toulon), se traduit à ce jour par :

- L'animation territoriale du dispositif ITI avec notamment 13 appels à projets et l'accompagnement de plus de 25 porteurs potentiels;
- Une contribution à la réalisation de **10 projets** soutenant le développement des Quartiers Politique de la Ville sur 3 priorités d'investissements :
 - La **mobilité** douce et durable et le développement de nouveaux modes de déplacements pour lever les freins à l'emploi dans les Quartiers Politique de la Ville (Pi 4e)
 - **L'activité et l'implantation d'entreprises** dans les Quartiers prioritaires de la Ville (Pi 8a)
 - Les **infrastructures sociales et sanitaires** pour favoriser l'employabilité des habitants des Quartiers Politique de la Ville en levant les freins (Pi 9a)
- La consommation de la quasi-totalité de l'enveloppe dédiée au territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée de **4,5 millions d'euros** ;
- Une atteinte des indicateurs validée par la Région suite à la certification de chacune des opérations.

D'un point de vue qualitatif, malgré une équipe non stabilisée pendant cette programmation, l'enquête de satisfaction menée auprès des porteurs de projets programmés dégage un accompagnement efficient et reconnu.

Globalement, l'effet incitatif du dispositif FEDER ITI est largement reconnu. Toutefois, des difficultés sont évoquées par les porteurs telles que la charge de gestion administrative du dossier d'aide, la complexité des procédures et la durée des délais d'instruction et de paiement.

Enfin, des retards d'exécution dans la réalisation des projets ont complexifié la gestion des demandes de paiement et ceci a notamment été accentué par la crise sanitaire.

La crise sanitaire aura également impacté les échanges entre les acteurs notamment dans le cadre du Comité de Sélection.

La Métropole, en tant qu'Autorité Urbaine, s'appliquera à prendre en considération au mieux ce retour d'expérience.

→ Cf. pour plus de détail la sous-partie 3.2. « Bilan et analyse des résultats de la programmation 2014-2020 ».

PREPARATION 2021-2027

Dans le cadre d'une réorganisation interne fin 2021, la Mission FEDER Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) a été rattachée à la Direction Générale Adjointe Habitat, Solidarités et Citoyenneté.

Afin de capitaliser sur les expériences de gestion sur les programmations précédentes, la Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite inscrire la programmation 2021-2027 dans la continuité de la précédente, **en cohérence avec les objectifs de son Contrat de Ville 2015-2020**, prolongé de 3 ans en 2020, et de la feuille de route stratégique de son **Projet Métropolitain, puis dans la même logique, du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030⁷**.

D'une manière générale, l'Autorité Urbaine assure ses missions dans les conditions prescrites par les textes européens et nationaux et les dispositions du Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027, à savoir :

- **L'animation de la SUI** : mise en œuvre des actions de communication pour assurer l'information des porteurs de projets potentiels ;
- **L'assistance aux porteurs de projets et aux bénéficiaires** : information aux porteurs de projets lors de la constitution du dossier et tout au long de la mise en œuvre jusqu'au paiement final ;
- **Sélection des dossiers de demande d'aide européenne** : via un Comité de Sélection sur la base d'une procédure de sélection transparente ;
- **Bilan annuel de mise en œuvre** : L'Autorité Urbaine transmet à l'Autorité de Gestion, au plus tard le 28 février de chaque année, un bilan annuel d'activité précisant les activités menées à bien par l'ITI l'année civile précédente ;
- **Coopération avec l'Autorité de Gestion** dans la mise en œuvre de la stratégie de programmation du « volet urbain » du Programme FEDER 2021-2027 Provence Alpes Côte d'Azur 2021-2027.

⁷ Le Contrat de Ville 2024-2030 a été signé à la fin de l'année 2024. Sur la base d'un socle commun métropolitain définissant la vision stratégique et collective et identifiant les grandes orientations, il se décline sur les territoires en quatre feuilles de route communales en fonction des priorités et spécificités de chaque commune. Dans un second temps, quinze projets de quartiers seront élaborés afin de définir les priorités d'actions à l'échelle de chaque QPV. <https://metropoletpm.fr/service/article/contrat-de-ville-metropolitain-2024-2030>

2. ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LA PRESENTE STRATEGIE

2.1 ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LA STRATEGIE JUSQU'EN 2024

ZONE COUVERTE PAR LA STRATEGIE

La Métropole Toulon Provence Méditerranée⁸, créée le 1^{er} janvier 2018, est formée par 12 communes qui rassemblent 437 460 habitants⁹, soit 40,9 % de la population du Var, concentrée sur un territoire représentant 6% de la superficie du département. Le Contrat de Ville Intercommunal Toulon Provence Méditerranée, signé le 4 novembre 2015 et prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022, structure l'intervention en faveur des quartiers prioritaires du territoire.

Les éléments de diagnostic territorial (voir éléments de justification du choix dans la section suivante), ainsi que la concertation avec les acteurs, ont souligné l'enjeu d'inscrire la Stratégie Urbaine Intégrée en **cohérence forte avec les objectifs de la Politique de la Ville**.

Par rapport à ce principe, le périmètre ciblé prioritaire retenu comprend les **13 quartiers prioritaires** (QPV) et les **6 quartiers de veille active** (QVA) de la Métropole, qui concernent 4 de ses communes : Toulon, La Seyne-sur-Mer, La Garde et Hyères ainsi que leur périmètre vécu selon la cartographie fournie en annexe. Il s'agit des quartiers suivants :

	Toulon	La-Seyne-sur-Mer	La Garde	Hyères
QPV	La Beaucaire, Pontcarral, Beaulieu/Sainte Marie, Jonquet/Baume/Guynemer, La Florane, Pont du Las/Rodeilhac, Sainte-Musse, Centre-ville	Berthe, Centre-ville	Romain Rolland	Val des Rougières Centre-ville
QVA	Saint Jean du Var La Closerie	La Présentation	La Planquette	Les Maurels Les Bosquets

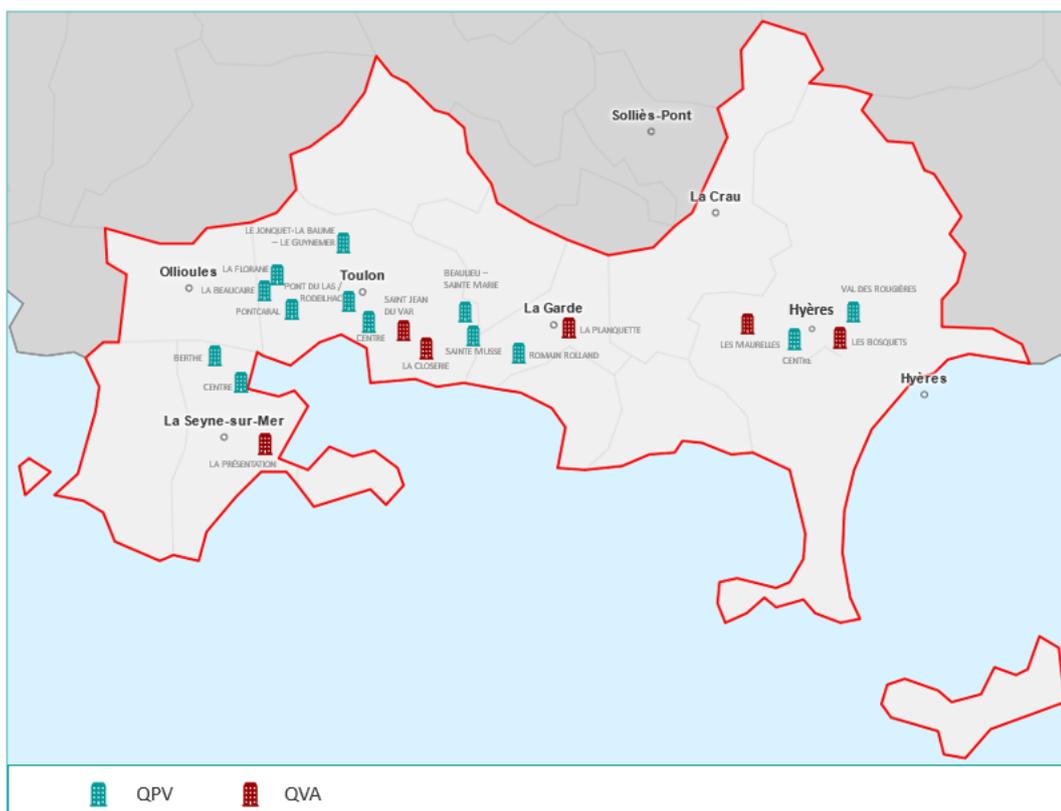


Périmètre revu suite à la nouvelle géographie prioritaire du Contrat de Ville 2024-2030, cf. [partie suivante 2.2](#)

⁸ Précédemment Communauté d'Agglomération, la collectivité Toulon Provence Méditerranée n'a pas fait évoluer son périmètre géographique et bénéficie donc d'une continuité cohérente de son périmètre et ses actions depuis la création de l'agglomération en janvier 2002.

⁹ Source INSEE : population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

Territoires éligibles à la SUI TPM 2021-2027



Périmètre revu suite à la nouvelle géographie prioritaire du Contrat de Ville 2024-2030, cf. partie suivante 2.2

Critères opérationnels de ciblage territorial

Afin de s'assurer de la cohérence des actions soutenues avec l'objectif transversal de désenclavement des quartiers QPV-QVA et la **logique de quartier vécu**, prenant en compte les usages des habitants des quartiers ciblés, les actions visant à dépasser les effets de seuils et de frontières pourront être soutenues. Il ne s'agit pas de créer un nouveau périmètre mais d'identifier les équipements et les services qui doivent être soutenus au-delà du quartier prioritaire pour le bénéfice de ses habitants.

La volonté de la Métropole est par ailleurs de permettre un effet levier à la Politique de la Ville, en soutenant des projets d'investissement permettant aux associations et autres partenaires de mieux se mobiliser en direction des habitants et publics fragiles, en développant également une logique d'« Aller vers ».

En termes opérationnels, seront considérés comme s'intégrant au ciblage prioritaire des opérations qui ont un impact territorial sur les QPV-QVA et correspondent à au moins une des situations ci-après :

- des infrastructures, équipements ou actions **localisés physiquement** dans les limites des QPV-QVA identifiés ci-dessus, selon le zonage Politique de la Ville à la date d'approbation de la SUI.
- des infrastructures, équipements ou actions qui sont **orientés de manière significative** vers les publics du/des quartiers visés, soit parce qu'ils sont situés en lisière

géographique dans un périmètre de quartier vécu, soit parce qu'ils prévoient un programme d'action spécifique en direction de leurs populations ;

c) des projets de mobilités actives visant à **désenclaver les quartiers concernés** dans l'objectif d'établir des liaisons vers les centres-villes, les zones d'activités et/ou bassins d'emplois, les Pôles d'échanges multimodaux, les équipements publics ou **créer/améliorer les continuités urbaines entre les quartiers.**

JUSTIFICATION DU CHOIX DU PERIMETRE D'INTERVENTION

L'essentiel des enjeux urbains de Toulon Provence Méditerranée est concentré sur ses QPV-QVA au titre de la Politique de la Ville. Ceux-ci représentent 42 827 habitants¹⁰, soit 9,7% de la population de la Métropole. Concernant les quartiers en « veille active », le Contrat de Ville identifie un besoin de continuité dans les interventions publiques et de cohérence entre les dispositifs mobilisés au niveau étatique et communal, il apparaît donc nécessaire que cette cohérence soit prolongée dans le cadre de la Stratégie Urbaine Intégrée de l'ITI FEDER 2021-2027.

Compte tenu des enjeux et de l'enveloppe disponible, la Métropole fait le choix de concentrer l'intervention sur ces quartiers QPV et QVA. Ceux-ci se distinguent par la concentration des enjeux en termes de pauvreté, d'insertion, de développement économique, d'emploi, d'amélioration du cadre de vie et d'accès aux services, comme en témoignent les principaux éléments statistiques consolidés dans le tableau ci-après, qui montrent également que **les paramètres socio-économiques des QVA du territoire sont proches des QPV** et justifient de les inclure au périmètre.

¹⁰ INSEE 2018

Paramètres socio-économiques des QPV et QVA de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

		Population (Insee, 2018)	Part de la population < 25 ans	Indice de Jeunesse (nombre de moins de 18 ans pour un 65 ans ou plus)	Part des femmes dans la population	Part de familles monoparentales (2015)	Proportion de 25-54 ans en emploi (2016)	Taux de pauvreté (2018)	Revenu mensuel médian par unité de consommation (2018)	Niveau de vie moyen / individu / mois (INSEE, données carroyées 2015)	Part des logements sociaux dans le parc d'habitations du quartier	Proportion de logements vacants (2018)
QPV			32,9%	1,54		16,3%		39,7%		1 200 €	42,8%	15,5%
Toulon	Ste Musse	1 850	34,8%	1,3	52,1%	24,2%	30%	67%	959 €		70%	10%
Toulon	Beaulieu Ste Marie	1 204	34,6%	1,6	53%	17,6%	49%	40%	1 209 €		100%	9%
Toulon	Centre-ville	9 401	28,1%	0,8	47,8%	26,2%	50%	48%	1 101 €		N.C.	24%
Toulon	Pont du Las Rodeilhac	3 552	25,5%	0,7	54,1%	39,6%	53%	41%	1 208 €		28%	12%
Toulon	Pontcarral	1 099	47,1%	3,1	43,6%	19,6%	26%	67%	924 €		95%	14%
Toulon	La Florane	2 286	40,6%	1,8	56,1%	33%	56%	45%	1 136 €		58%	5%
Toulon	Jonquet Baume Guynemer	1 812	37,1%	1,4	50,4%	23,3%	52%	49%	1 093 €		75%	7%
Toulon	La Beaucaire	4 154	40,5%	1,7	53,8%	46,2%	47%	55%	1 036 €		100%	5%
La Seyne	Berthe	9 117	40,1%	1,9	51,5%	27,7%	46%	51%	1 076 €		80%	11%
La Seyne	Centre-ville	2 867	32,7%	1,3	50,8%	36,6%	53%	41%	1 168 €		N.C.	21%
Hyères	Val des Rougières	2 100	40,8%	2	50,3%	24,4%	55%	54%	1 056 €		90%	8%
Hyères	Centre-ville	2 022	29,7%	0,9	47,4%	37,7%	63%	43%	1 197 €		2,5%	20%
La Garde	Romain Rolland	1 363	41,1%	1,7	54,4%	37,5%	49%	51%	1 088 €		100%	7%
QVA			28,7%	1,24		15,6%		19,7%		1 523 €	30,1%	10,8%
Toulon	Saint Jean du Var	N.C.	28,5%	1,2	N.C.	15,7%		23%		1 467 €	13%	13%
Toulon	La Closerie	N.C.	36%	1,79	N.C.	25,7%		44%		1 180 €	90,1%	7,4%
La Seyne	La Présentation	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.		N.C.		N.C.	N.C.	N.C.
Hyères	Les Maurels	N.C.	28,1%	1,11	N.C.	21,4%		20%		1 475 €	69,8%	3,5%
Hyères	Les Bosquets	N.C.	33,9%	1,66	N.C.	17,3%		18%		1 475 €	62%	9,3%
La Garde	La Planquette	N.C.	28,6%	1,4	N.C.	16,4%		14%		1 606 €	49,1%	13%
Métropole Toulon Provence Méditerranée		438 985	35,3%	0,91	50,9%	12%	71,2% (2018)	15,7%	1 789	1 812 €	12,6%	8,3%
Région SUD-PACA		5 021 928	38,0%	1,6	51,5%	32%	76,5%	17,4%	1 779 €			7,6%



Périmètre revu suite à la nouvelle géographie prioritaire du Contrat de Ville 2024-2030, cf. partie suivante 2.2

Sources : AUDAT.VAR - Portrait des QPV de TPM
 AUDAT.VAR - Tableau de bord QVA
 INSEE – données de recensement 2018
 INSEE - Estimations démographiques 2016

Vie Publique - Direction de l'information légale et administrative

2.2 ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LA STRATEGIE A PARTIR DE 2025

ZONE COUVERTE PAR LA STRATEGIE

Le Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 s'appuie notamment sur la circulaire gouvernementale du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 qui précise la méthodologie recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants, et prend acte du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Il se concentre ainsi sur les QPV avec deux nouveaux quartiers ciblés par rapport au précédent Contrat de Ville.

Les quartiers en veille active (QVA) de la géographie prioritaire du Contrat de ville 2015-2023 ne sont pas reconduits. De même la notion de quartier vécu n'est plus caractérisée par un périmètre précis. Toutefois, conformément à la circulaire du 31 août 2023, les communes concernées en lien avec les services de l'État, pourront identifier dans le cadre de leur feuille de route communale respective des poches de pauvreté ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la Politique de la ville mais en présentant des caractéristiques de paupérisation dans les feuilles de route communales.

Par rapport à l'enjeu d'inscrire la Stratégie Urbaine Intégrée en cohérence forte avec les objectifs de la Politique de la Ville, le nouveau périmètre ciblé par le dispositif FEDER ITI comprend les 15 quartiers prioritaires (QPV) du Contrat de Ville 2024-2030, qui concernent 4 communes de la Métropole : Toulon, La Seyne-sur-Mer, La Garde et Hyères selon la cartographie fournie en annexe. Il s'agit des quartiers suivants :

Commune	15 QPV	Nombre d'habitants ¹¹	Nomenclature ¹²
Hyères les Palmiers	Centre-ville	1 973	QN08306I
	Val des Rougières	2 112	QN08307M
La Garde	Romain Rolland	1 365	QN08305M
La Seyne-sur-Mer	Berthe	8317	QN08308M
	Centre-ville	2 949	QN08309M
Toulon	Beaulieu - Sainte-Marie	1 219	QN08314I
	Centre-ville	9 479	QN08316I

¹¹ Données <https://sig.ville.gouv.fr/>

¹² Données <https://sig.ville.gouv.fr/>

	La Beaucaire	4 106	QN08310M
	La Florane	2 343	QN08311M
	La Rode (entrant)	1214	QN08322N
	Le Jonquet - La Baume - Le Guynemer	1 773	QN08317I
	Toulon Pontcarral	1 437	QN08312M
	Pont-du-Las - Rodeilhac	3 595	QN08313M
	Sainte-Musse	2 095	QN08315M
	Saint-Jean-du-Var (entrant)	2539	QN08323N
	TOTAL	46 516	

Territoires éligibles à la SUI TPM à partir de 2025



Critères opérationnels de ciblage territorial

Afin de s'assurer de la cohérence des actions soutenues avec l'objectif transversal de désenclavement des quartiers QPV en prenant en compte les usages des habitants des quartiers ciblés, les actions visant à dépasser les effets de seuils et de frontières pourront être soutenues. Il ne s'agit pas de créer un nouveau périmètre mais d'identifier les équipements et les services qui doivent être soutenus au-delà du quartier prioritaire pour le bénéfice de ses habitants.

La volonté de la Métropole est par ailleurs de permettre un effet levier à la Politique de la Ville, en soutenant des projets d'investissement permettant aux associations et autres partenaires de mieux

se mobiliser en direction des habitants et publics fragiles, en développant également une logique d' « Aller vers ».

En termes opérationnels, seront considérés aussi comme s'intégrant au ciblage prioritaire des opérations qui ont un impact territorial sur les QPV et correspondent à au moins une des situations ci-après :

- a) des infrastructures, équipements ou actions **localisés physiquement** dans les limites des QPV identifiés ci-dessus, selon le nouveau zonage Politique de la Ville.
- b) des infrastructures, équipements ou actions qui sont **orientés de manière significative** vers les publics du/des quartiers visés parce qu'ils prévoient un programme d'action spécifique en direction de leurs populations ;
- c) des projets de mobilités actives visant à **désenclaver les quartiers concernés** dans l'objectif d'établir des liaisons vers les centres-villes, les zones d'activités et/ou bassins d'emplois, les Pôles d'échanges multimodaux, les équipements publics ou **créer/améliorer les continuités urbaines entre les quartiers.**

Les opérations situées dans les poches de pauvreté telles que prévues dans la circulaire du 31 août 2023 et définies par les communes en lien avec les services de l'État, dans les feuilles de route communale s'intégreront également au ciblage prioritaire.

JUSTIFICATION DU CHOIX DU PERIMETRE D'INTERVENTION

L'essentiel des enjeux urbains de Toulon Provence Méditerranée est concentré sur ses QPV au titre de la Politique de la Ville. Ceux-ci représentent 46 516 habitants¹³, soit environ 10% de la population de la Métropole. Concernant les anciens quartiers en « veille active », le nouveau Contrat de Ville prévoit que les communes concernées, en lien avec les services de l'État, pourront identifier dans le cadre de leur feuille de route communale respective des poches de pauvreté ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la Politique de la ville mais en présentant des caractéristiques de paupérisation dans les feuilles de route communales.

Compte tenu des enjeux et de l'enveloppe disponible, la Métropole fait le choix de concentrer l'intervention sur ses quartiers QPV et sur les éventuelles poches de pauvreté inscrites aux feuilles de routes communales. Ces territoires se distinguent en effet par la concentration des enjeux en termes de pauvreté, d'insertion, de développement économique, d'emploi, d'amélioration du cadre de vie et d'accès aux services, comme en témoignent les principaux éléments statistiques consolidés tels que exposés dans les mises à jour des données¹⁴.

¹³ Données <https://sig.ville.gouv.fr/>

¹⁴ Données <https://sig.ville.gouv.fr/>

3. ANALYSE DES BESOINS ET DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux attentes règlementaires¹⁵, la présente stratégie s'appuie sur une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone ciblée à partir d'un diagnostic territorial et d'une AFOM spécifique au périmètre retenu et pour chaque domaine d'intervention ciblé par le Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 du volet urbain de l'OS 5.

Un bilan des résultats de la programmation 2014-2020 complète cette analyse.

3.1 Diagnostic territorial et AFOM

La présente SUIM a été élaborée selon les modalités partenariales précisées en points 3.1 a et 5.1 en fin d'année 2021, donc lors du prolongement de la période initiale du Contrat de Ville précédent. Elle s'inscrit alors dans un contexte de bilans et de réflexions préalables au nouveau document cadre.

Pour cette raison, il n'est pas jugé nécessaire que sa mise à jour conduise à une refonte du diagnostic fondateur et des AFOM.

On soulignera par ailleurs que, dans le cadre de la procédure de sélection des opérations éligibles aux appels à projets FEDER IT à venir, la prise en compte des éléments du Contrat de Ville 2024-2030 et de ses objectifs sera observée lors de l'évaluation du projet.

3.1 a - Cadre et modalités de l'analyse

La présente analyse est alimentée par les données statistiques existantes à l'échelle du territoire :

- INSEE
- Observatoire des territoires
- Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT)
 - o Portrait statistique MTPM
 - o Portrait par QPV
 - o Tableau de bord par QVA

Ainsi que par les documents et stratégies de planification territoriale existants au moment de l'élaboration de la présente stratégie :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
- Schéma Régional De Développement Économique, D'innovation Et D'internationalisation (SRDEII),

¹⁵ Règlement (UE) n°2021/1060 – Article 29

- Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2020-2023,
- Contrat d'avenir Etat-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027,
- Projet Métropolitain,
- Contrat de Ville Toulon Provence Méditerranée 2015-2020,
- Protocole d'engagements renforcés et réciproque 2020/2022 – Contrat de Ville métropolitain Toulon Provence Méditerranée,
- Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU,
- Plan Local de l'Habitat (PLH),
- La Convention Territoriale Globale (CTG).

3.1 b - Les QPV et QVA de Toulon Provence Méditerranée

La Métropole Toulon Provence Méditerranée compte 13 quartiers prioritaires (QPV)¹⁶ et 6 quartiers de veille active (QVA) sur son périmètre, répartis sur les quatre communes : Toulon, La Seyne-sur-Mer, La Garde et Hyères. **La population résidant dans les QPV représente 13,4 % de la population de ces quatre communes**¹⁷ et plus de 9,7% de la population de la Métropole. Les inégalités socio-économiques sur le territoire de TPM sont proches de celles existantes au niveau national et régional, notamment en termes de revenus, mais elles se sont accrues entre le quartier le plus riche et le quartier le plus pauvre de l'agglomération. **Les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19** ont certainement contribué à creuser les écarts entre les quartiers.

	Population (INSEE, 2018)	Population en QPV (INSEE, 2018)	Part de la population QPV dans la ville	Part de la population QPV dans les QPV de la Métropole
Toulon	176 198	25 358	14%	59%
La Seyne-sur-Mer	62 888	11 984	19%	28%
Hyères	55 069	4 122	7%	10%
La Garde	25 380	1 363	5%	3%
Métropole TPM	438 985	42 827	10%	100%

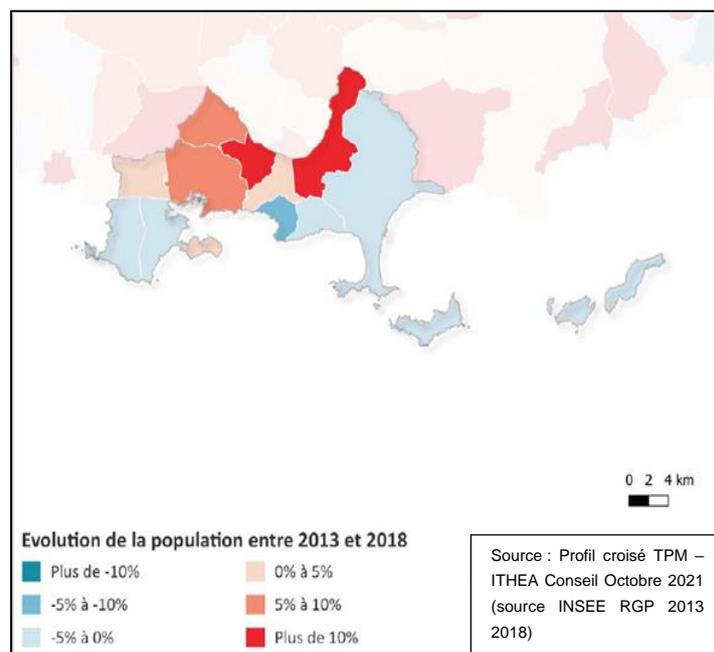
¹⁶ Portraits QPV de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Métropole TPM, DGA Habitat Solidarités et Citoyenneté / AUDAT / 2021 - Observatoire des Quartiers Politique de la Ville

¹⁷ Recensement population 2018, INSEE, Comparateur de Territoires

Point sur l'évolution de la population à l'échelle TPM

Si la population métropolitaine a augmenté de 3% entre 2013 et 2018, on peut noter de fortes disparités entre les dynamiques démographiques des communes, ainsi qu'infra-communales comme illustré par la carte ci-après.

La majorité des QPV et QVA ciblés par la présente stratégie (notamment ceux situés sur les communes de Toulon et La Garde) se situe ainsi dans des zones ayant vu la population augmenter d'au moins 5% sur cette période.



D'autres caractéristiques démographiques illustrent les enjeux auxquels est confronté le territoire et participent au sentiment d'exclusion des habitants des quartiers prioritaires :

- Une **population vieillissante** :

A l'échelle de la Métropole, les plus de 60 ans représentent en 2018 plus de 31 % de la population, soit une augmentation de 4 points sur 10 ans.

En parallèle, **la part des moins de 25 ans est plus forte dans les**

quartiers prioritaires (32,9 % en moyenne) qu'à l'échelle de la Métropole (24,8 %), illustrant une répartition démographique déséquilibrée entre les quartiers.

Part de la population > 60 ans	2008	2013	2018
Toulon	27,5 %	28,8 %	28,9 %
La Seyne-sur-Mer	27,2 %	18,5 %	31,6 %
La Garde	23,7 %	27,4 %	29,9 %
Hyères	28,9 %	33,3 %	36,2 %
Métropole Toulon Provence Méditerranée	27,9 %	30,2 %	31,8 %

Source : INSEE

- Une surreprésentation des **familles monoparentales** et des **familles nombreuses** :

Les familles monoparentales représentent 16,3% des ménages en QPV et 15,9% des ménages en QVA, contre 12% à l'échelle de la Métropole TPM.

De la même manière, les familles de 5 personnes ou plus représentent 10,6% des ménages en QPV et 5,5% des ménages en QVA, contre 5,3% en moyenne à l'échelle de la Métropole TPM.

- Des **revenus moyens** dans les quartiers politiques de la ville **inférieurs à la moyenne dans les mêmes communes.**

Le taux de pauvreté, de 15% à l'échelle du territoire métropolitain, dépasse cette moyenne sur les villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer. Dans les quartiers du Val des Rougières (Hyères) et Romain Rolland (La Garde), il atteint respectivement 40% et 30%.

	Niveau de vie moyen par individu	Proportion de ménages pauvres
Toulon	20 583 € / an	19,1 %
La Seyne-sur-Mer	20 221 € / an	17,3 %
La Garde	22 275 € / an	13,6 %
Hyères	22 439 € / an	14,2 %
Ensemble QPV MTPM	14 396 € / an	39,7 %
Ensemble QVA MTPM	18 280 € / an	19,7 %
Métropole Toulon Provence Méditerranée	21 745 € / an	15,7 %
Var	N.A	15,4 %
Région SUD PACA	N.A	17,1 %
France métropolitaine	23 927 € / an	14,8 %

Source : INSEE-données carroyées, 2015 cf. AUDAT Var

- Une forte **concentration du parc de logements sociaux** dans les quartiers prioritaires

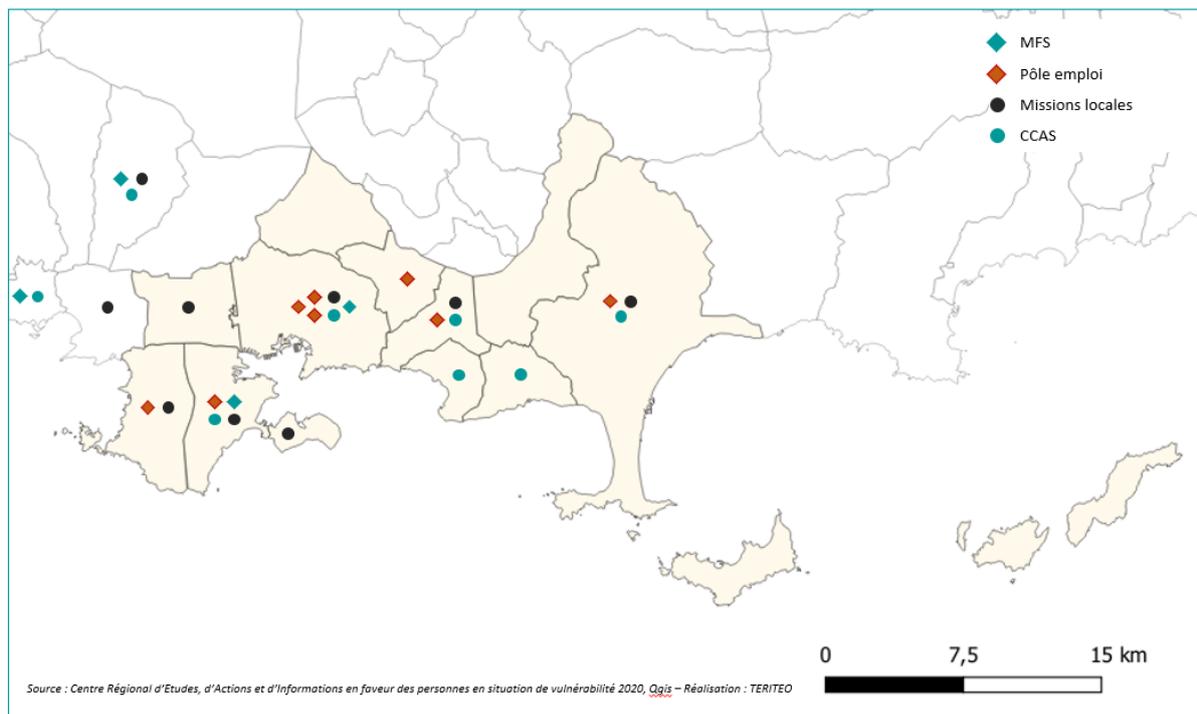
Les parcs d'habitation des QPV et QVA sur le territoire comprennent en moyenne entre 60 % et 70 % de logements sociaux, proportion pouvant atteindre 100% dans les QPV de Beaulieu Sainte-Marie (Toulon), la Beaucaire (Toulon) ou Romain Rolland (La Garde) par exemple.

3.1 c - Accès à des équipements collectifs et une offre de service de base de qualité

ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

A l'échelle globale, la Métropole de Toulon présente **un fort niveau de services et d'équipements à la population**. Tous les habitants du territoire résident a minima dans un pôle de services ou de proximité, et habitent à proximité des services de la gamme supérieure (5 pôles) ou intermédiaires (5). Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant, au plus près du domicile, était d'environ 7 minutes à l'échelle du bassin de vie de Toulon en 2014 (INSEE). A titre de comparaison, c'est inférieur aux bassins de vie avoisinants (environ 8 minutes pour Marseille/Aix-en-Provence et La Londe-les-Maures, plus de 15 minutes pour Garéoult, Rocbaron, Carnoules).

Maillage des structures d'action sociale et d'accompagnement à l'emploi, à l'échelle de la métropole

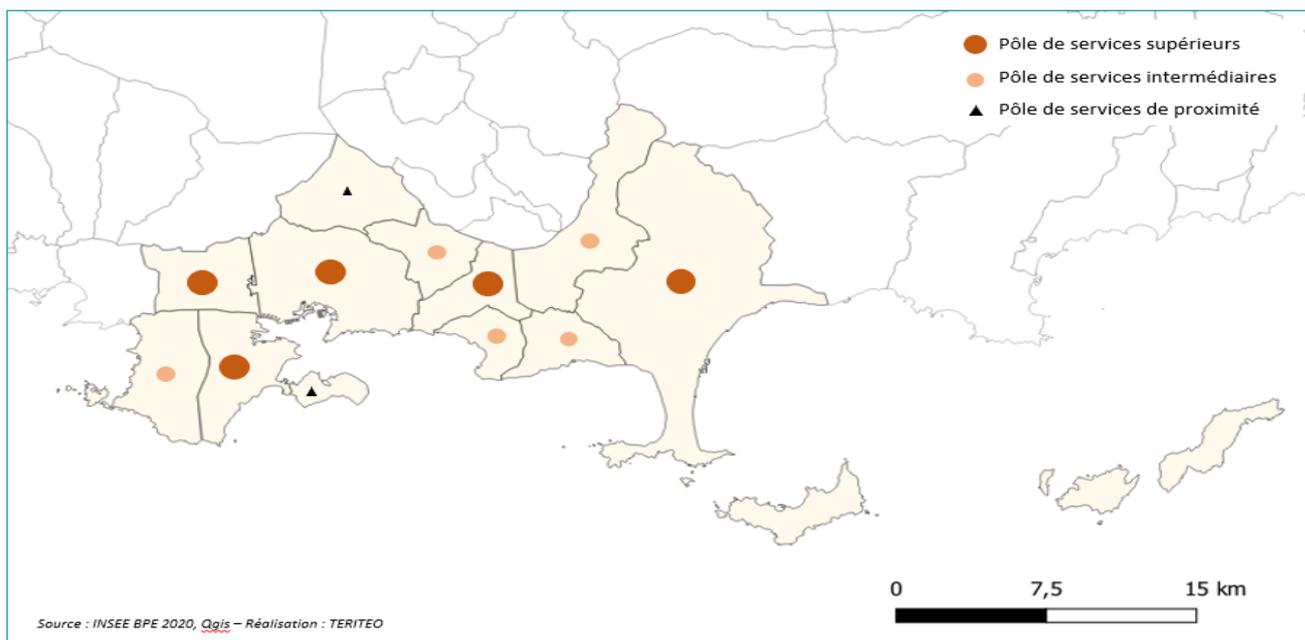


Méthode et définitions

Selon l'INSEE, un **pôle de services supérieurs** est une commune disposant d'au moins 50% des services de la gamme supérieure.

Selon l'INSEE, un **pôle de services intermédiaires** est une commune disposant d'au moins 50% des services de la gamme intermédiaire

Maillage des pôles d'équipements et de services à l'échelle de la métropole



La bonne tenue des indicateurs quantitatifs globaux d'accès aux services produits par l'INSEE, ne rend toutefois pas bien compte de certains déséquilibres infra-territoriaux, concentrés principalement dans les QPV, mais aussi de toute la complexité des enjeux d'accès aux services (délais, déséquilibre offre demandes, freins à l'accès fracture numérique).

Les questions d'accès aux services sont accentuées par la **précarité sociale**. Selon l'Indice de Désavantage Social (IDS) (issu d'un travail de l'ARS PACA¹⁸ qui mesure le désavantage social selon différents paramètres et regroupe les territoires en 5 classes¹⁹), la Métropole TPM est considérée comme faisant partie des territoires en situation de précarité les plus élevés de la Région, soulevant des problématiques particulières de logement et d'accès aux services. D'importants investissements dans les infrastructures sociales ont été réalisés ces dernières années dans le cadre des Programmes de Renouvellement Urbain de Toulon et La Seyne. Des actions sont en cours pour renforcer le maillage de structures d'accompagnement des publics les plus fragiles et pour l'accès aux droits et l'accompagnement : création d'espaces « France services » situés à Toulon et la Seyne-sur-Mer, projet de signature d'une convention territoriale avec la CAF... Il existe un enjeu global à poursuivre ce travail de densification du maillage des services aux publics à composante sociale, mais aussi de renforcement des actions spécifiques sur certains sujets, tels que le soutien à la fonction parentale.

En matière d'accès aux services de **santé**, le territoire relève très majoritairement de la zone d'action complémentaire (ZAC) d'après le zonage de l'ARS : un zonage intermédiaire permettant aux professionnels de santé de bénéficier des aides de l'ARS (notamment pour l'installation de médecins et en faveur de l'exercice coordonné). A l'échelle intercommunale, l'accessibilité potentielle localisée (APL)²⁰ aux médecins généralistes de moins de 65 ans est supérieur au taux départemental et régional (4,2 consultations / an / habitant, contre respectivement 3,7 et 3,9). Toutefois les territoires de la Politique de la Ville présentent des problématiques particulières en termes de santé, notamment sur les publics âgés et issus de l'immigration ; L'accompagnement des personnes en situation d'handicap est soumise à des tensions.

Les **enjeux du numérique** sont également centraux dans l'accès aux services : les populations de l'ITI sont davantage concernées par la fracture numérique, dont les effets s'accroissent au fur et à mesure de la numérisation des démarches et de l'administration. Le renforcement de l'écosystème de lieux et d'acteurs de l'accompagnement à la maîtrise des usages numériques constitue un besoin prioritaire pour le territoire.

Les établissements scolaires du 1^{er} degré sont bien répartis au sein des différents QPV. En 2019, il existait 15 maternelles et 15 écoles élémentaires sur les territoires des QPV²¹. Toutefois, la **situation de la politique enfance / jeunesse reste très variable selon les communes**, avec une mobilisation variable du droit commun sur les quartiers prioritaires (à travers la mise en place

18 « La Santé observée » N° 15, août 2012 et N°16, octobre 2012.

19 L'indicateur mesure le désavantage social selon différents paramètres et regroupe les territoires en 5 classes, du territoire le moins précaire (1) au plus précaire (5) en fonction de la valeur croissante de leur indice.

20 Développé par la DREES, l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin

21 8 maternelles et 8 écoles élémentaires à Toulon, 5 maternelles et 6 écoles élémentaires à La Seyne-sur-Mer, 1 maternelle et 1 école élémentaire à Hyères et 1 maternelle à La Garde.

de Contrat Enfance Jeunesse, d'accueil Collectif des Mineurs, de lutte contre le décrochage scolaire, etc.)²². Des besoins importants sont encore relevés sur ce volet :

- la montée en gamme de l'offre socio-éducative sur temps péri- et extra-scolaire dans certains quartiers ;
- le repérage précoce et d'accompagnement des pré-décrocheurs (âgés entre 12 et 15 ans),
- de renforcement de l'alphabétisation ;
- de renforcement des structures pour les étudiants.

Et ce, d'autant plus que 20 % des enfants de la Métropole vivent sous un seuil de pauvreté. Dans les QPV, cela monte à plus de 1 mineur sur 2.

Les QPV concentrent également les difficultés d'accès **au marché du travail, qui touche tout particulièrement les jeunes**. Afin d'apporter une réponse à ces enjeux, de nombreuses structures sont présentes sur le territoire :

- 8 agences Pôle emploi ;
- 7 Missions locales : espaces d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire qui recherchent un emploi ou une formation. Leur mission dans le domaine de l'accueil et de l'orientation consiste à repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi et à les aider à s'orienter et à mobiliser les moyens pour lever les freins à l'emploi²³.

²² Contrat de Ville 2015/2020. Toulon Provence Méditerranée, 2015.

²³ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un engagement soutenu des partenaires et des associations dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain ; • D'importants investissements relatifs aux infrastructures sociales ces dernières années réalisées dans le cadre des Programmes de Renouvellement Urbain de Toulon et La Seyne ; • Une offre globale de services étoffée à l'échelle métropolitaine, avec de bons indicateurs globaux d'accessibilité / temps ; • Un bon maillage de l'accès aux offres de santé de premier niveau (indicateur APL « médecins généralistes ») ; • Mise en œuvre du dispositif « Cité Educative » effective ou en cours de finalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Des jeunes en situation de forte précarité sociale ; • Des qualifications professionnelles insuffisantes des jeunes et inadaptées au bassin d'emploi ; • Un manque de structures pour les étudiants selon les secteurs ; • Une offre socio-éducative sur temps péri- et extra-scolaire insuffisante dans certains quartiers ; • Des moyens spécifiques pour l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme à renforcer ; • Une fracture numérique avérée ; • Des soutiens à la fonction parentale à renforcer avec un impact aggravant de la crise sanitaire ; • Des difficultés dans l'accompagnement et le soin aux aînés accentuées par le vieillessement de la population avec une situation particulière pour les personnes issues de l'immigration ;
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu associatif diversifié qui joue un rôle de proximité auprès des habitants ; • Un maillage de structures d'accompagnement des publics les plus fragiles pour l'accès aux droits et l'accompagnement social : 2 structures labellisées « France services » (Toulon et la Seyne-sur-Mer) et une en cours de labellisation (Hyères) ; • Un partenariat accru avec la CAF au travers de la signature d'une CTG prévue en décembre 2022 ; • Emergence de tiers lieux diversifiés ; • Mutation des écosystèmes numériques avec le développement d'espaces numériques innovants ; • Un maillage territorial des structures au service des étudiants en émergence avec une diversification de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Un décrochage scolaire précoce (12-15 ans) accentué par la crise sanitaire ; • Risque de creusement des inégalités dans le cadre de la crise sanitaire ; • Manque de structures d'accueil de vie des personnes âgées ; • Un taux de chômage élevé dans les quartiers prioritaires

ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Les 13 QPV et 6 QVA du territoire concentrent l'essentiel des **inégalités territoriales**, d'accessibilité aux services, à l'emploi, et de qualité du cadre de vie (insécurité, logements vétustes et insalubres, etc.). Ils sont issus à la fois des noyaux urbains historiques, donc vieillissants, des communes de Toulon, Hyères et la Seyne-sur-Mer et de l'urbanisation des années 1960 pour répondre à l'afflux et à la croissance de population : quartiers de Berthe (Seyne-sur-Mer), la Beaucaire (Toulon), Val-des-Rougières (Hyères) en particulier²⁴. Les problématiques urbaines et sociales qui en découlent sont différenciées : certains quartiers bénéficient d'opérations immobilières (centres anciens, La Beaucaire, Font Pré/Ste Musse/Ste Marie, Val des Rougières), portant à la fois sur l'urbanisme et l'habitat (logement social, mixte, privé), avec des enjeux afférents d'amélioration des liaisons et continuités urbaines, de l'ouverture à apporter pour favoriser le désenclavement et l'intégration urbaine. Ces actions sont essentielles pour lutter contre le **sentiment d'enclavement et/ou de captivité résidentielle**²⁵ qui nuit au cadre de vie.

Afin de répondre à ces enjeux, de nombreux programmes d'investissement sont mis en place au sein de la Métropole, afin d'améliorer les infrastructures de la vie quotidienne. Parmi les treize QPV, deux font actuellement l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU : le centre-ville de Toulon et le centre-ville de La Seyne-sur-Mer. Ces deux démarches ont démontré de réelles transformations en termes d'attractivité urbaine, de renouvellement de la qualité du cadre de vie et de l'habitat, et de mise en perspective des territoires.

- **Rénovation et réhabilitation d'espaces publics existants intégrés dans des projets de requalification urbains**

Différents programmes (OPAH, NPNRU, etc.) œuvrent à l'amélioration du cadre de vie des habitants des QPV. Certaines actions ont déjà été mises en place sur les quartiers faisant partie du projet de renouvellement urbain afin de requalifier l'espace urbain, et d'améliorer la qualité résidentielle pour ses habitants. Le désenclavement et l'intégration urbaine de ces quartiers passent aussi par la reformulation d'une offre de transports (et de ses aménagements) adaptée et par la requalification des portes d'entrées pour faciliter les déplacements interurbains. Les conditions d'appropriation du cadre de vie et des espaces publics par les habitants passent aussi par la mise en place de mesures concrètes afin d'assurer la sécurité et la tranquillité de ces derniers (adaptation de l'éclairage public, mise en place de systèmes de vidéo protection comme engagé dans les centres –villes). Ces composantes de « sécurisation des espaces publics » et de

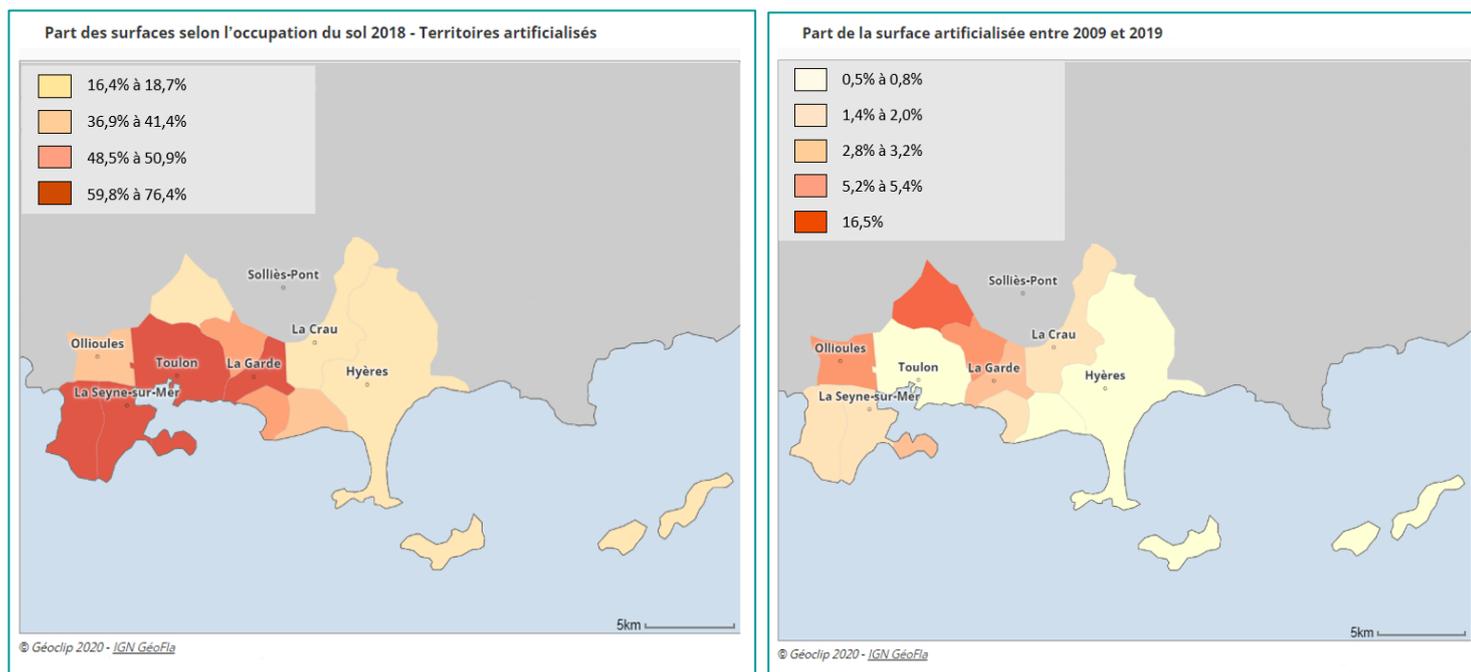
²⁴ Contrat de Ville 2015/2020. Toulon Provence Méditerranée, 2015.

²⁵ Id.

tranquillité résidentielle (lutte contre les trafics notamment) sont à prendre en considération « en amont » dans le cadre des opérations de réhabilitation.

- **Réintroduction et préservation de la nature en ville**

A l'échelle de la Métropole toulonnaise, la part des territoires artificialisés est très importante : 36,9 % contre 7,2 % à l'échelle régionale et 10,2 % à l'échelle du Var. Elle est même supérieure aux autres Métropoles régionales : 22,9 % pour Métropole Aix Marseille Provence et 10,1 % pour Nice Côte d'Azur. En lien avec les caractéristiques du territoire, les enjeux liés à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que le soutien des opérations de réintégration de la nature en ville, se font d'autant plus importants. Ainsi, la Métropole répond à ces enjeux en menant plusieurs politiques et programmes visant à préserver ces paysages et milieux naturels²⁶.



La réintroduction et la préservation de la nature en ville est un levier important pour la santé publique et l'adaptation au changement climatique (réduction de la pollution atmosphérique, des îlots de chaleur lors des épisodes caniculaires, maîtrise du risque de ruissellement lors des inondations...).

La Métropole participe activement au programme européen LIFE « Nature for City Life » et met en œuvre un sentier métropolitain.

- **Création d'aménagement de mobilités actives et de liaisons de désenclavement, intégrés dans des projets de rénovation/requalification urbaine**

La Métropole s'est mobilisée depuis le début des années 2010 sur le développement de l'usage du vélo, notamment sur les communes de Toulon, Hyères, Six-Fours-les-Plages et La Garde avec l'aménagement d'itinéraires cyclables en lien avec la piste littorale existante, mais aussi

²⁶ Politique de préservation du patrimoine naturel et paysager ; démarche Natura 2000 ; politique de préservation des milieux aquatiques ; démarche Grand Site de France ; développement durable des îles ; politique de gestion des rejets en milieu aquatique ; développement durable au sein des ports ; développement de la nature en ville ; préservation de l'atmosphère ; sensibilisation au développement durable/

en maillage Nord-Sud et Est-Ouest dans les centres-villes et quartiers périurbains²⁷. Ainsi, **le réseau cyclable a doublé depuis 2006**, passant de 125 km à 308 km en 2021. Dans le détail, le réseau est composé de 135 km de pistes cyclables et voies vertes (aménagé dans les deux sens de la circulation) et de 173 km d'autres aménagements (bande cyclable, voie mixte bus/vélo, chausse à voie centrale banalisée, vélorue). En complément du développement du réseau cyclable de la Métropole, de nombreuses actions et aménagements ont été menés afin de faciliter et de promouvoir l'utilisation du vélo. Cette dynamique se poursuit encore, avec la mise en place du nouveau Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, approuvé en 2016, préconisant le développement de la filière vélo, fixant comme objectif de :

- Multiplier par 2,4 le nombre quotidien de déplacements à vélo à l'horizon 2025 pour atteindre une part modale de 3% ;
- Aménager un réseau cyclable de 400 km.

Afin de lier ce développement avec les enjeux de continuité urbaine et de désenclavement des QPV, il est nécessaire de renforcer les liaisons dédiées aux mobilités actives (vélo – marche) sur les axes quartiers / centre-ville entre, mais aussi les liaisons entre quartiers.

²⁷ <https://metropoletpm.fr/service/article/se-deplacer-a-velo>

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire métropolitain parmi les 4 grandes zones d'aires urbaines de la Région Sud PACA qui dispose de richesses naturelles, patrimoniales, et culturelles à l'origine d'une forte attractivité ; • Existence d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) programmant la mise en œuvre d'un Bus à haut niveau de service (BHNS) et le développement des modes alternatifs (pôles d'échange multimodaux, transport en commun avec les bus et bateaux-bus du Réseau Mistral, réseau de mobilité active - cyclistes et piétons, etc...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des territoires urbains historiques vieillissants, avec des aménagements qui nécessitent de vastes opérations de réhabilitation ; • Un enclavement et/ou isolement qui nuit à la qualité du cadre de vie des habitants ; • Des continuités urbaines qui nécessitent d'être renforcées ; • Des quartiers insécures ; • Des difficultés de mobilité quotidienne, manque de stationnement dans certains quartiers ; • Des ilots de chaleurs avérés.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu de prise en compte en amont de la « sécurisation des espaces publics » et de la tranquillité résidentielle (lutte contre les trafics notamment) dans les opérations de réhabilitation ; • De nombreux programmes d'investissement, engagés pour venir requalifier et améliorer la qualité du cadre de vie des habitants ; • Montée en charge des pratiques de l'agriculture urbaine ; • Une participation active de la Métropole au programme européen LIFE « Nature for City Life » et mise en œuvre du sentier métropolitain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inconfort accentué des centres urbains liés aux ilots de chaleur et au manque d'espaces verts ; • Artificialisation des sols toujours à la hausse sur certains territoires amenant des impacts sur l'environnement (aggravation des risques de ruissellement et d'inondation et réduction de la biodiversité) ; • Manque de prise en considération des QVA avec risque d'absence de dynamique ; • Disparités territoriales entre quartiers persistantes

3.1 e - Développement de l'activité économique

ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

A l'échelle métropolitaine, TPM présente une **forte dynamique économique**, qui est **notamment portée par le secteur de la Défense, les secteurs touristique, maritime et naval, et par une économie de proximité puissante**²⁸.

²⁸ Métropole Toulon Provence Méditerranée. Projet Métropolitain – Feuille de route stratégique. 2021

La Métropole représente le **3^{ème} pôle urbain de la façade méditerranéenne régionale**, au sein du **département le plus touristique de France après Paris**, et représente la première zone d'accueil des nuitées touristiques dans le département, s'appuyant sur les nombreux atouts patrimoniaux, paysagers et culturels du territoire. La Métropole Toulon Provence Méditerranée jouit également d'un rayonnement et d'une attractivité dans le paysage géopolitique euro-méditerranéen, à travers notamment la présence sur son territoire d'un pôle de défense national et international d'envergure. La Métropole joue aussi un rôle de « porte d'entrée », maritime avec le port de commerce de Toulon - La Seyne-sur-Mer et aérien, avec l'aéroport de Toulon-Hyères. Tous ces atouts contribuent à structurer la nature du travail de la Métropole. Ainsi, en 2017, **86,7 % de l'emploi au lieu de travail s'effectuait dans le secteur tertiaire**. Ce taux est supérieur de presque 10% à la moyenne nationale (78,9 %).

Cette dynamique économique explique la hausse du nombre d'actifs depuis 2013 (71,2 % en 2018 contre 70,1 % en 2013), bien qu'il reste toutefois en deçà des moyennes observées à l'échelle du Var (72,7 %) et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (72,4 %).

Pour autant, **cette situation économique positive peine à irriguer l'intégralité du territoire métropolitain et de nombreux quartiers, notamment les 13 QPVet 6 QVA qui se retrouvent confrontés à des fragilités économiques persistantes**, se traduisant par :

- Un tissu commercial de certains quartiers en perte de vitesse et marqué par la vacance ;
- Un taux de chômage chez les plus jeunes, qui traduit les difficultés d'accès à la formation et à l'expérience professionnelle ;
- Une précarité sociale prégnante au sein des QPV et QVA.

A l'instar de ce que l'on peut observer à une plus grande échelle, la dévitalisation des centralités, due notamment à la hausse de la vacance commerciale est un phénomène présent sur le territoire métropolitain, et tout particulièrement au sein des QPV-QVA. **Ainsi, le tissu commercial de certains quartiers se retrouve peu qualitatif et peu diversifié, avec une vacance et un "turn-over" important des commerces**²⁹. Afin d'œuvrer sur cet enjeu, et d'améliorer le cadre de vie des habitants, une maîtrise foncière de ces cellules commerciales, dans la perspective de requalification ultérieure, est étudié sur certains quartiers ciblés par convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Les principaux freins à l'emploi, identifiés lors du diagnostic du Contrat de Ville 2015/2020³⁰, semblent être toujours d'actualité, et **une grande partie de la jeunesse se trouve particulièrement touchée par le chômage (plus de 30% des 15-24 % en 2018)**. Ce phénomène

²⁹ Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. 2021

³⁰ « Les principaux freins à l'emploi identifiés sur TPM sont liés à la précarité sociale prégnante et notamment au faible niveau de qualification (problématique moins importante pour les 26-45), au manque de mobilité, y compris pour les plus diplômés, aux discriminations à l'embauche (à raison de l'origine, de l'adresse, de l'âge, etc.) réelles ou ressenties, au poids des préjugés et aux problèmes de garde d'enfants (essentiellement pour les femmes), et aux difficultés linguistiques. ». Contrat de Ville 2015/2020. Toulon Provence Méditerranée, 2015

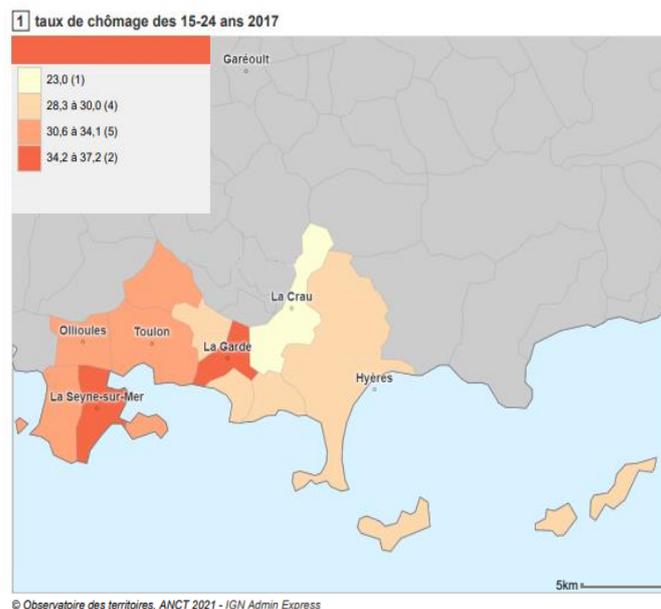
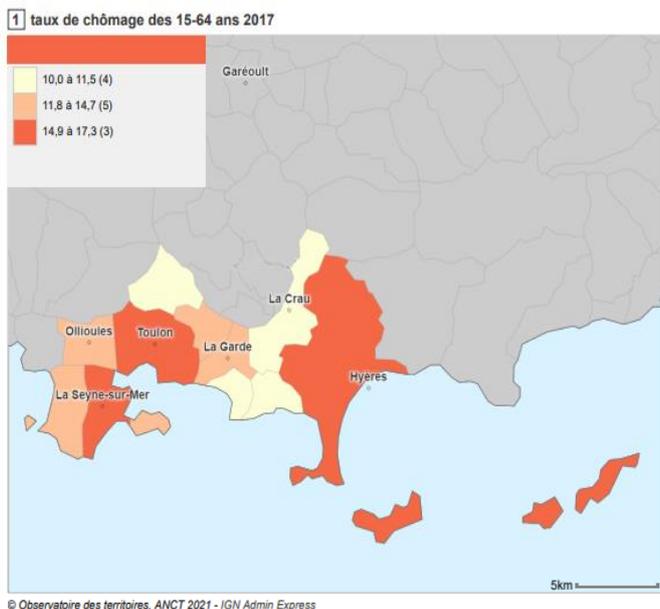
s'explique à la fois par le **faible niveau de qualification des jeunes, et par les problématiques liées aux difficultés d'accès à la formation et à l'expérience professionnelle**³¹. En effet, en 2018, un jeune sur deux, âgé de 18 à 24 ans, n'était plus scolarisé, ce qui démontre la difficulté de l'accès aux études supérieures pour les jeunes de la Métropole.

La redynamisation du secteur économique dans les QPV et QVA du territoire est soutenue par de multiples acteurs engagés auprès des publics en difficultés : soutien et accompagnement à l'entrepreneuriat, insertion professionnelle, formation et information sur les services publics et l'accès aux droits. Au-delà des acteurs institutionnels actifs sur le territoire : collectivités, Missions locales, CAF, Chambres des Métiers et de l'Artisanat ... de nombreux acteurs associatifs structurent la réponse à ces besoins d'accompagnement sur le territoire.

On peut, entre autres, constater le développement de projets multithématiques qui réfléchissent actuellement à des impacts locaux au potentiel intéressant pour les publics des quartiers prioritaires, tels que par exemple le développement de ressourceries sur le territoire. Plusieurs projets en réflexion autour de ce secteur envisagent des formats de chantiers d'insertion afin d'accompagner à la fois de retour vers l'emploi et la sensibilisation à l'environnement, par le biais de la création d'activité. Ce type d'initiative est à encourager et les acteurs publics locaux (communes et Métropole) s'engagent sur cette thématique.

La précarité sociale est très concentrée dans les QPV : en 2018, sur les 13 QPV, le taux de pauvreté était de 49 %, alors qu'il n'était que de 17 % à l'échelle de toute la Métropole TPM. Le revenu médian disponible par unité de consommation en 2016 était compris entre 10 680 et 14 040 euros pour les ménages des QPV, alors que celui-ci était de 21 140 euros à l'échelle de la Métropole.

³¹ Le Contrat de Ville 2015/2020 expliquait les difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs recherches d'emplois par : « la méconnaissance des codes et savoir-être nécessaires au sein du monde du travail, à une précarité sociale et à de vulnérabilités multiples (manque de mobilité physique et symbolique, ruptures familiales, conduites addictives, ...). Contrat de Ville 2015/2020. Toulon Provence Méditerranée, 2015.



Afin de répondre à ces enjeux, la Métropole met en place des outils d'économie sociale et solidaire tels que :

- L'utilisation de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle : en 2019, 353 personnes ont été embauchées spécifiquement dans le cadre de marchés de la Métropole utilisant un dispositif d'insertion et le nombre de personnes embauchées a doublé entre 2018 et 2019³².
- Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) : il a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires. Il vise à sensibiliser les collégiens et les lycéens afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise. Il favorise l'accueil des stagiaires. Ainsi, en 2019, la Métropole a accueilli près de 60 stagiaires.
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : ce fond métropolitain, exercé par la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2020, offre une aide financière à destination des jeunes de 18 à 25 ans, afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale.
- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) transféré par le Département du Var pour le périmètre métropolitain et permettant à la Métropole d'accorder des aides financières et des mesures d'accompagnement social aux personnes éprouvant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement.
- La Métropole TPM propose un dispositif d'aide au co-financement du permis de conduire s'adressant aux demandeurs d'emploi inscrit à Pôle Emploi (non bénéficiaire du RSA), être suivi par une mission locale ou être en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage et être domicilié sur une des 12 communes de TPM et ne pas être inscrit dans une auto-école sociale.

³² Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Exercice 2020.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur économique articulé autour de secteurs d'activités dynamiques (Défense, Tourisme) ; • Un secteur tertiaire dynamique qui concentre plus de 3 emplois sur 4 du territoire ; • Nombreux dispositifs en lien et au service de la Jeunesse (Fonds d'Aide aux Jeunes, Aide au permis de conduire et le Fonds de Solidarité Logement) ; • Dynamique volontariste de la Métropole au travers de la création du Conseil de la Vie Etudiante et de la Jeunesse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible niveau de qualification des jeunes ; • Un taux de chômage de 10,3 % (source 2018) supérieur à la moyenne française et en hausse sur ces 10 dernières années ; • Une absence d'offres commerciales diversifiées et non ethnicisées ; • Une importante vacance commerciale ; • Une insuffisance de dispositifs d'accompagnement à la création et à la pérennité entreprises, renforcement de l'accompagnement en vue de l'accompagnement d'entreprises ; • Une faiblesse de l'entrepreneuriat dans les quartiers ; • Un tissu associatif à professionnaliser ; • Un faible niveau de digitalisation des petits commerces de proximité dans les QPV
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux axes stratégiques porteurs de développement économique (Silver économie, Economie circulaire, Numérique, etc.) ; • Des outils et fonds mobilisés par les acteurs locaux en faveur de l'insertion professionnelle ; • Développement de nouvelles formes d'entrepreneuriat ; • Développement d'infrastructures sanitaires et sociales, génératrices d'opportunités d'emploi (ex : crèche AVIP...) ; • De nouvelles formes économiques (ESS) et d'organisation de travail (coworking, tiers lieux, télétravail) à adapter à la société actuelle et à soutenir ; • Mutation des écosystèmes numériques avec le développement d'espaces numériques innovants ; • Dynamique collective en faveur des ressourceries 	<ul style="list-style-type: none"> • Une précarité économique persistante et concentrée dans les QPV ; • Risque d'« uberisation » en lien avec l'auto-entrepreneuriat fragile ; • Menace d'une émergence d'activités entrepreneuriales non pérennes.

3.2 Bilan et analyse des résultats de la programmation 2014-2020

Déjà porteuse d'un ITI sur la période 2014-2020 et gestionnaire d'une subvention globale FEDER sur 2007-2013, la Métropole Toulon Provence Méditerranée (anciennement Communauté d'Agglomération) dispose d'une expérience positive dans la gestion de fonds européens et l'accompagnement de porteurs de projets.

La programmation FEDER ITI 2014-2020 est achevée. Le présent bilan a été réalisé en début d'année 2022.

La SUI 2014-2020 de TPM s'est fondée sur le diagnostic partenarial établi dans le cadre du Contrat de Ville sur les communes de La Seyne-sur-Mer, la Garde, Toulon et Hyères, afin de renforcer la politique de cohésion et d'apporter des réponses adaptées aux problématiques urbaines constatées. Le périmètre ITI 2014-2020 de Toulon Provence Méditerranée couvre ainsi les 13 quartiers prioritaires et sur les 6 quartiers de veille active définis au Contrat de Ville Métropolitain.

Le dispositif ITI a permis de soutenir des projets structurants éligibles à l'une des priorités d'investissement thématiques du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/FSE PACA 2014-2020 :

- **la mobilité douce et durable et le développement de nouveaux modes de déplacements pour lever les freins à l'emploi dans les Quartiers Politique de la Ville (Pi 4e) ;**
- **l'activité et l'implantation d'entreprises dans les Quartiers prioritaires de la Ville (Pi 8a) ;**
- **les infrastructures sociales et sanitaires pour favoriser l'employabilité des habitants des Quartiers Politique de la Ville en levant les freins (Pi 9a).**

La Métropole TPM a disposé d'une **enveloppe de 4,5 millions d'euros** de FEDER ITI représentant 9 M€ en coût total éligible d'opérations.

3.2 a - Mise en œuvre et évaluation de l'ITI

SYNTHESE GLOBALE

La mise en œuvre de l'ITI a donné lieu au lancement de **13 Appels à Projets**.

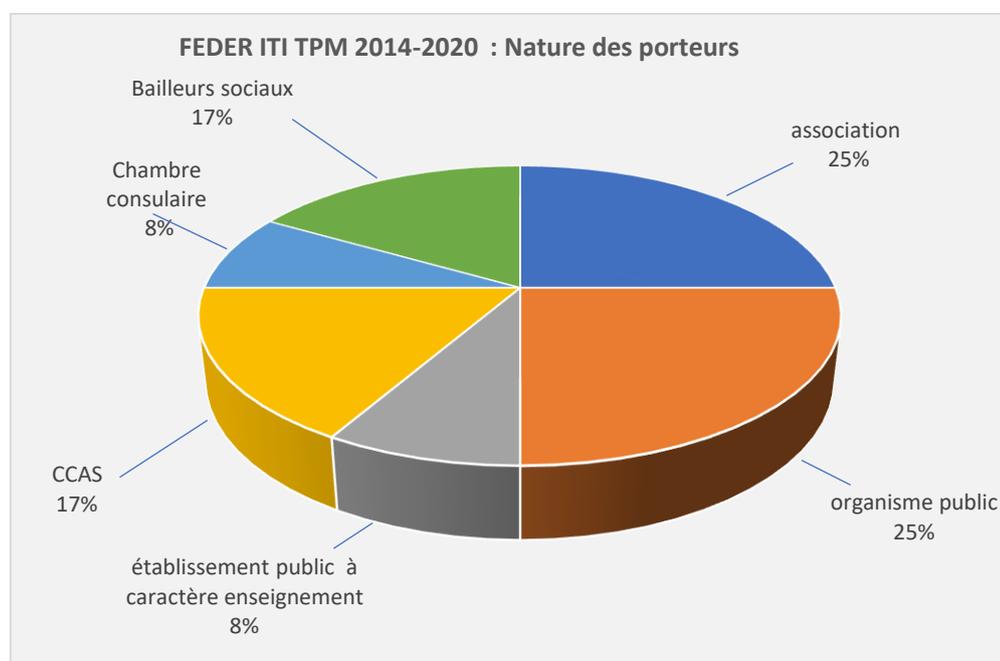
10 dossiers ont été programmés avec à ce jour 4 opérations soldées et 6 en cours de de remontées de dépenses et de certification. A noter que du fait de la crise sanitaire, nombre de structures a connu des perturbations liées à la COVID 19. Prenant en compte ces éléments, la Région Sud PACA, Autorité de Gestion du FEDER ITI a décalé la date limite de remontées des dépenses au 30 juin 2023.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des projets programmés et du montant FEDER attendu (ou obtenu pour les opérations soldées) avec un état d'avancement des dossiers.

Année de programmation	N° Dossier	BENEFICIAIRE	PROJET	MONTANT FEDER (€)	ETAT
2016	PA0005761	M.A.M.I.	Création de trois micro crèches au centre-ville de Toulon	23 365,37 €	Soldé
2016	PA0006125	SAGEM	Réhabilitation du bâtiment le Florès pour l'implantation du GRETA Hôtellerie Tourisme à La Garde (RDC et 1er étage)	446 844,00 €	Soldé
2017	PA0010090	CCAS HYERES	Réhabilitation du centre multi-accueil « Tom Pouce » du quartier du Val des Rougières à Hyères	145 711,55 €	Soldé
2017	PA0010171	CCAS de TOULON	Travaux de réaménagement du siège du CCAS DE Toulon et diversification de l'offre de services	233 315 €	Solde en cours
2018	PA0015073	COMMUNE DE HYERES (VAD Hyères)	Requalification des pieds d'immeuble du Centre Ancien de Hyères pour implanter des entreprises (Parcours des Arts)	1 090 000 €	Solde en cours
2018	PA0015550	CCIV	Réhabilitation des locaux permettant l'implantation de l'école de la deuxième chance	1 095 346,34 €	Soldé
2018	PA0020673	TOULON HABITAT MEDITERRANEE (Ex TSH)	Réhabilitation et extension de la crèche des colombes dans le quartier de berthe a la Seyne-sur-Mer	422 600 €	1 ^{er} acompte en cours
2018	PA0020720	AVIE	Création d'un laboratoire de production d'insertion au sein du QPV Berthe de la Seyne-sur-Mer	302 430 €	1 ^{er} acompte en cours
2018	PA0015588	Métropole TPM / DGA Transports et Mobilités	Création de la Maison de la Mobilité à Toulon	290 000 €	Solde en cours
2020	PA0027617	Métropole TPM / DGA Ports	Création de l'embarcadère « Espace Marine » à La Seyne-sur-Mer	194 000 €	1 ^{er} acompte en cours

FEDER ITI 2014-2020 / les projets programmés sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Le rôle des porteurs de projets dans l'écosystème des acteurs locaux est central pour le développement du territoire. Le profil juridique de ces porteurs renseigne en partie sur le type de levier mis en œuvre pour activer, au travers des ITI, les dynamiques territoriales. Le graphique ci-après le précise, avec donc une grande majorité des projets portée par des structures publiques (58%).



Le bilan financier en date de janvier 2022 de la programmation FEDER ITI 2014-2020 est présenté dans le tableau ci-dessous.

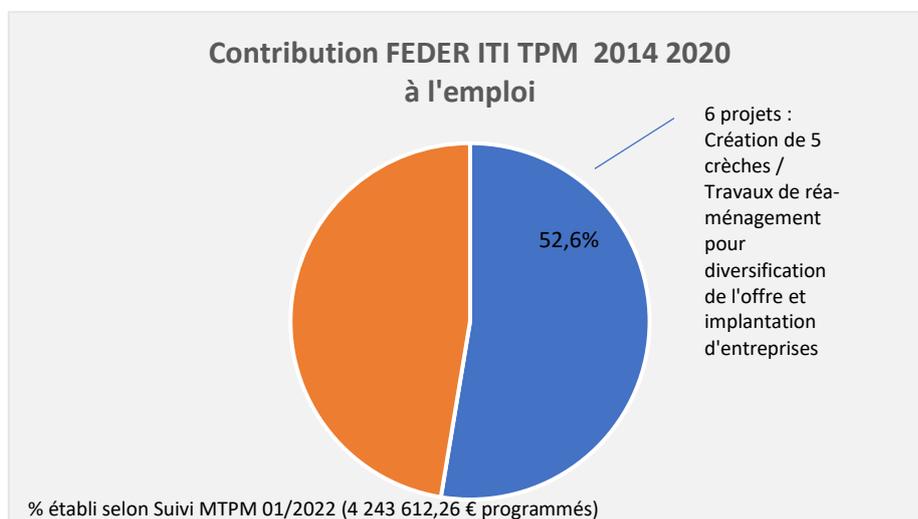
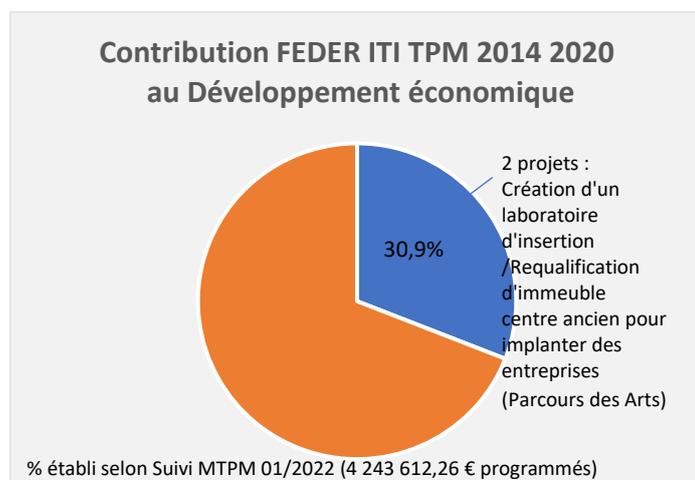
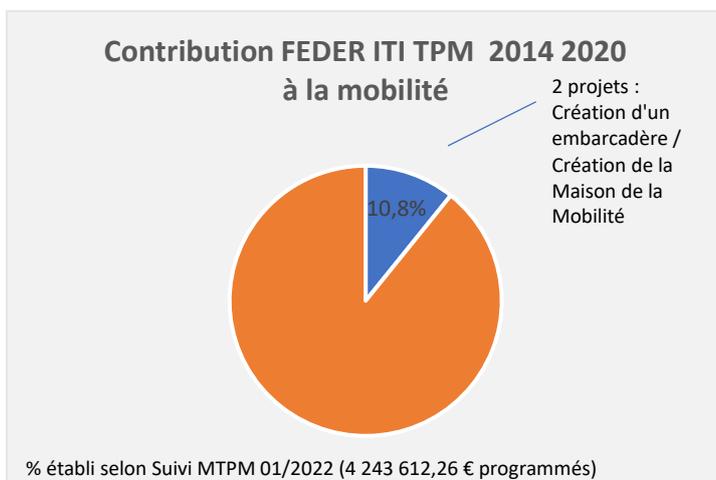
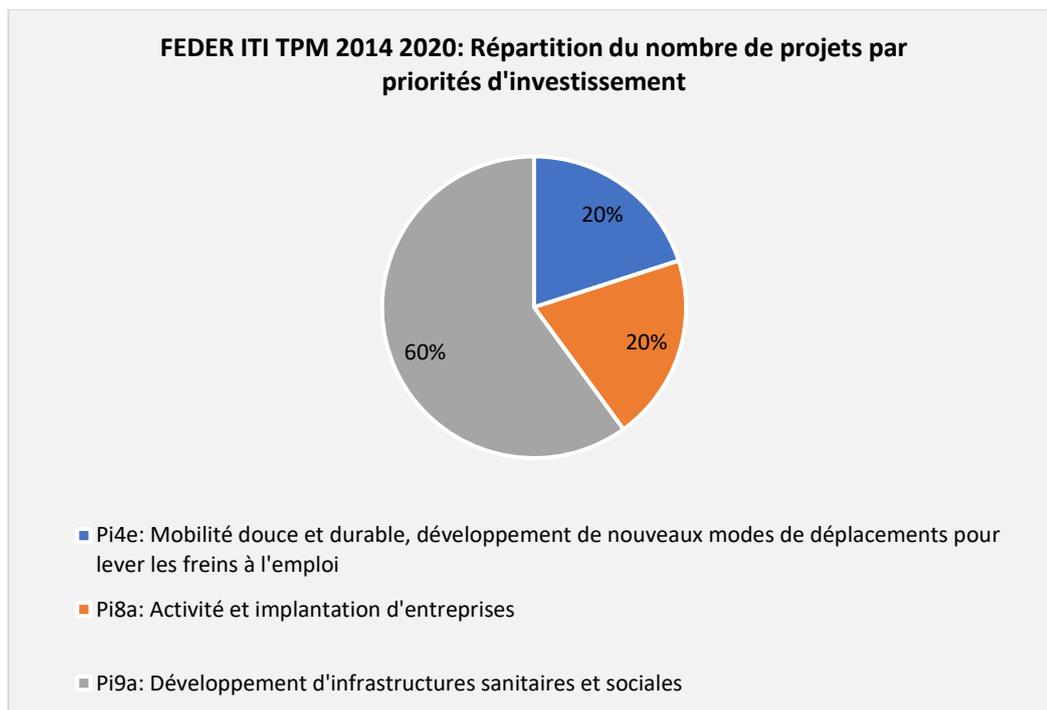
VOLET URBAIN	Montant enveloppe	Nombre de dossiers programmés	Montants FEDER programmés	Taux de programmation en cours
TPM	4 500 000,00 €	10	Comité Régional de Programmation 03/2021	
			4 171 221,66 €	93 %
			Suivi MTPM 01/2022 (intégration projet Espace Marine)	
			4 243 612,26 €	94,30 %

CONTRIBUTION DES PROJETS AUX OBJECTIFS STRATEGIQUES DU POR FEDER ITI 2014-2020

Les graphiques suivants permettent de mettre en avant les aspects stratégiques au niveau local et la plus-value au niveau régional du POR FEDER.

Le cadre de performance se base sur la justification de l'atteinte des cibles associées aux indicateurs de réalisation. Au regard de l'avancée de la programmation 2014-2020 (6 dossiers en

cours de remontées de dépenses – certification), le bilan sera présenté dans le cadre de la clôture d'exécution, en concertation avec l'Autorité de Gestion.



Toutefois, il est possible globalement d'illustrer l'impact des projets programmés avec :

- la création d'emplois directs ou indirects (ex : AVIE avec la création d'un laboratoire de production d'insertion - quartier Berthe à la Seyne-sur-Mer : la création de postes d'insertion est à venir comme un chef cuisinier, livreur, et 2 postes d'aide-cuisinier) ;
- la création de nouveaux services ou l'amélioration de services (CCAS, structures « petite enfance ») ;
- l'attractivité économique en recréant un dynamisme économique et artisanal (ex. : « Parcours des Arts ») ;
- l'attractivité plus importante des centres-villes grâce à la réhabilitation de locaux, rénovation de bâtiments ;
- la prise en compte et l'amélioration des principes horizontaux dans les opérations (développement durable, égalité des chances pour tous, égalité femmes/hommes).

Au niveau territorial, la mise en œuvre du dispositif ITI a permis de :

- Faciliter l'accessibilité aux quartiers, et d'appuyer la politique en matière de mobilité ;
- Favoriser les conditions d'accès et de maintien à l'emploi des habitants du territoire en s'appuyant sur les dynamiques économiques de la Métropole ;
- Favoriser et renforcer l'intégration des quartiers, des populations fragilisées en agissant sur différents leviers du développement social, de la revitalisation économique et de l'emploi ;
- Poursuite de la politique en matière de mobilité ;
- Favoriser le développement de l'emploi local.

3.2 b - Bilan d'activités de la Mission FEDER ITI

MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DE L'ITI

Le rattachement hiérarchique et l'effectif de l'équipe FEDER ITI ont évolué tout au long de la programmation 2014-2020.

A noter que face à la complexité et lourdeur des procédures à engager, une formation spécifique d'accompagnement a été dispensée aux agents de gestion administrative et financière en 2017 pour une meilleure adaptation. Elle a abouti à la réalisation d'un guide interne de procédures qui a permis de soutenir l'équipe lors du départ en congé de maternité de la chef de service. L'équipe FEDER ITI a par ailleurs eu recours à une ingénierie technique en début de programmation 2014/2020. Cette prestation a été confiée à CAPP EUROPE.

Le Comité de Sélection ad- hoc au dispositif FEDER ITI a été mise en place à partir 2016 selon les modalités de gouvernance prévues. Il s'est réuni en 3 fois en présentiel et a été consulté par voie écrite à 6 reprises.

Des dispositions spécifiques ont été prises par l'Organisme Intermédiaire TPM pour assurer l'information, la formation et la publicité en qui concerne l'ITI (création d'une page dédiée sur le site internet de la Métropole TPM, édition d'un guide d'information aux porteurs de projet, animation territoriale auprès des relais locaux du Contrat de Ville).

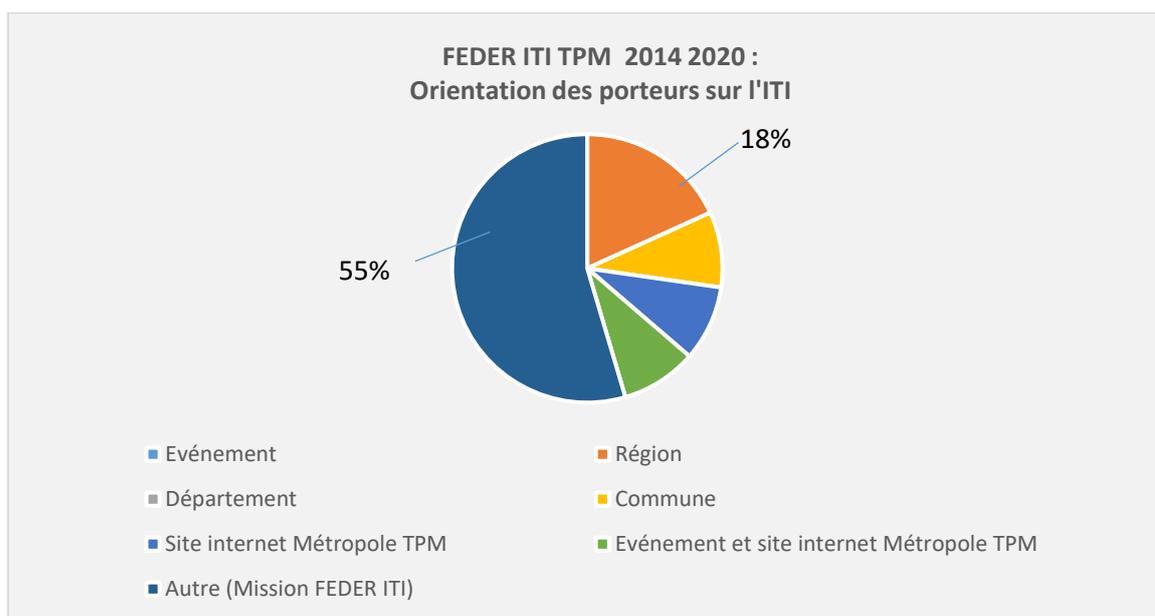
ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS ET RETOURS SUR LEUR PERCEPTION

Pour que le dispositif ITI puisse répondre aux objectifs attendus de la programmation 2014-2020, le travail d'accompagnement et de mobilisation de la cellule ITI de la Métropole TPM auprès des porteurs a revêtu toute son importance afin de dynamiser chemin faisant la réalisation de programmation. En plus des 10 porteurs ayant vu leurs projets programmés, la Mission FEDER

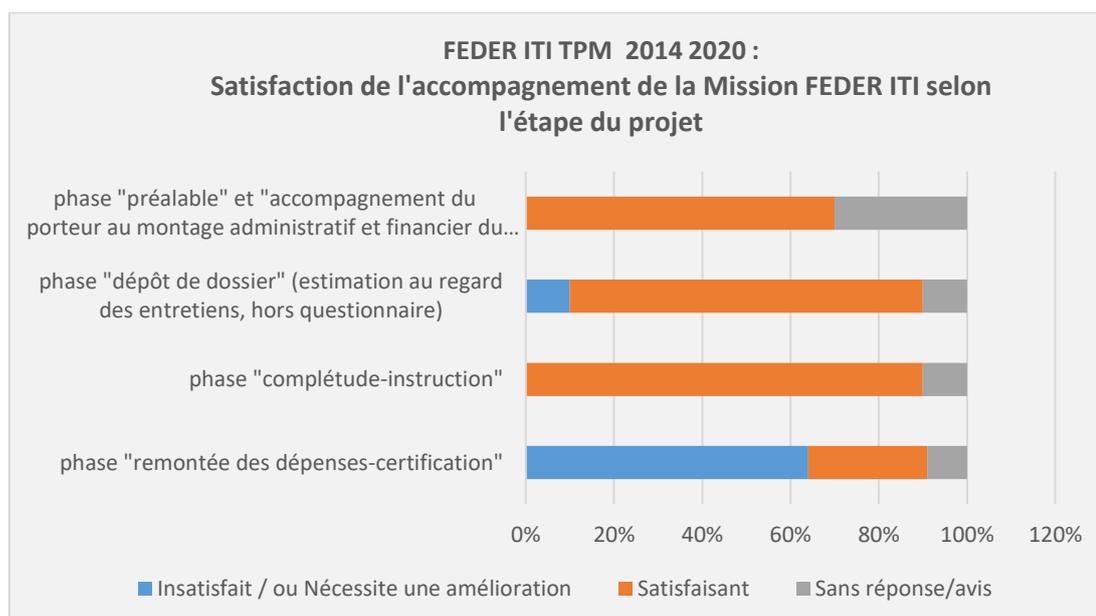
ITI a accompagné environ 25 structures qu'elle s'est attachées au mieux à orienter vers d'autres dispositifs en cas d'inéligibilité sur l'ITI.

Afin d'évaluer l'efficacité de ce travail d'accompagnement, un questionnaire d'enquête de satisfaction a été soumis à tous les porteurs des projets programmés. Ce qui suit est une synthèse des principaux résultats obtenus.

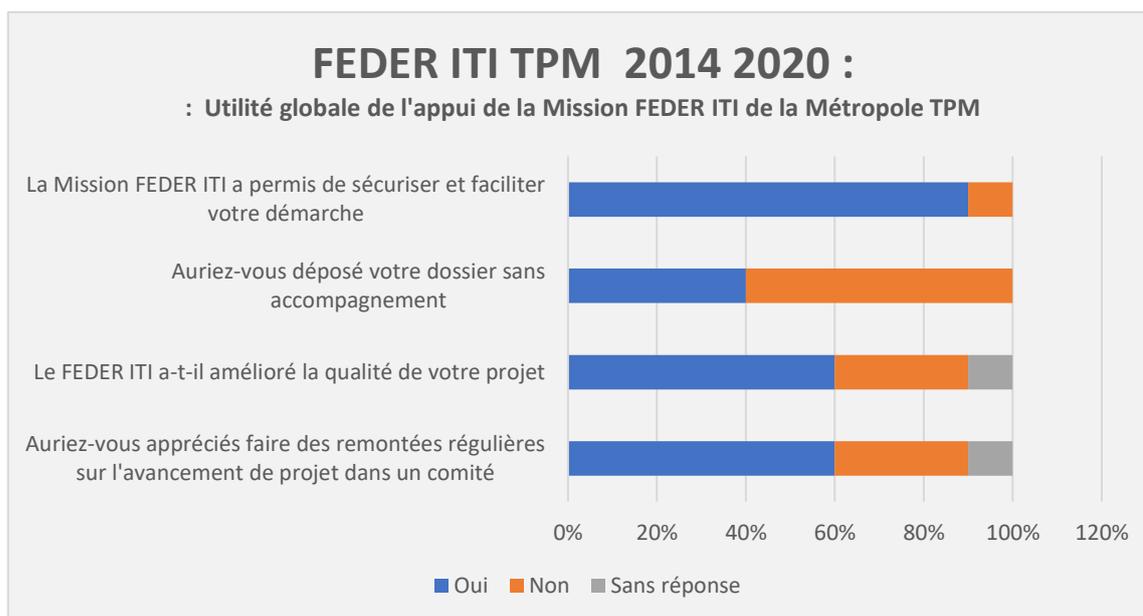
60% des porteurs de projets signalent le contact Mission FEDER ITI comme source d'information initiale du dispositif (graphique ci-dessous). L'ancrage local de la Mission FEDER ITI de la Métropole TPM avec son relationnel interne et externe, au plus près des territoires et des quartiers, a bien permis un relais auprès d'acteurs locaux qui sont devenus candidats voire bénéficiaires du dispositif). On notera ensuite un relais assuré par la Région, Autorité de Gestion du FEDER.



Concernant le niveau de satisfaction global de l'accompagnement des porteurs de projets, le graphique dessous démontre la valeur ajoutée de l'accompagnement proposée par la Mission FEDER ITI et de son partenariat avec la Région Sud PACA.



Pour 90% des porteurs, la Mission FEDER ITI a permis de sécuriser et faciliter leur démarche, en soulignant l'implantation locale et les connaissances des spécificités du territoire de l'équipe métropolitaine ITI (cf. graphique ci-dessous).



Plus globalement :

- On ne note pas de différence significative des réponses données aux différents items selon la nature des porteurs.
- L'aide européenne apparaît difficile à mobiliser pour les porteurs qui n'ont pas une capacité initiale de financement et d'ingénierie financière. Il s'agit alors de veiller à la prise en compte du risque économique engagé.
- L'ensemble des porteurs a souligné la nécessité de mobiliser spécifiquement de la ressource humaine qualifiée pour faire face à la « lourde » charge administrative et la complexité des procédures. Le souhait marqué de simplification administrative est ainsi unanime.
- Les délais d'instruction puis de paiement sont également mis en exergue et estimés souvent trop longs et peuvent soit démotiver les porteurs soit les fragiliser.
- Il s'avère que les associations et les structures extérieures à la Métropole TPM restent vivement intéressées par le dispositif ITI.

3.2 c - Actualisation des données au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la clôture de la programmation FEDER ITI 2014-2020 produit un taux de certification de 94% de l'enveloppe dédiée au territoire de TPM selon le détail dans le tableau ci-après par projet soutenu

BENEFICIAIRE	PROJET	MONTANT FEDER SOLDE ET CERTIFIE (€)
M.A.M.I.	Création de trois micro crèches au centre-ville de Toulon	23 365,37 €
SAGEM	Réhabilitation du bâtiment le Florès pour l'implantation du GRETA Hôtellerie Tourisme à La Garde (RDC et 1er étage)	446 844,00 €

CCAS HYERES	Réhabilitation du centre multi-accueil « Tom Pouce » du quartier du Val des Rougières à Hyères	145 711,55 €
CCAS de TOULON	Travaux de réaménagement du siège du CCAS DE Toulon et diversification de l'offre de services	218 858,72 €
COMMUNE DE HYERES (VAD Hyères)	Requalification des pieds d'immeuble du Centre Ancien de Hyères pour implanter des entreprises (Parcours des Arts)	1 234 849,44 €
CCIV	Réhabilitation des locaux permettant l'implantation de l'école de la deuxième chance	1 095 346,34 €
TOULON HABITAT MEDITERRANEE (Ex TSH)	Réhabilitation et extension de la crèche des colombes dans le quartier de berthe a la Seyne-sur-Mer	422 600 €
AVIE	Création d'un laboratoire de production d'insertion au sein du QPV Berthe de la Seyne-sur-Mer	301 202,56 €
Métropole TPM / DGA Transports et Mobilités	Création de la Maison de la Mobilité à Toulon	143 330,98 €
Métropole TPM / DGA Ports	Création de l'embarcadère « Espace Marine » à La Seyne-sur-Mer	194 000 €

Bilan de la programmation FEDER ITI TPM 2014-2020 au 31 décembre 2024

4. UNE APPROCHE INTEGREE PERMETTANT DE REpondre AUX BESOINS ET AU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT RECENSES

4.1 Présentation des liens faits avec les autres dispositifs et/ou programmes territoriaux concernés

L'approche territoriale intégrée est positionnée dans une logique de complémentarité et de renforcement avec les politiques métropolitaines, régionales et nationales engagées sur les quartiers concernés. Et notamment :

- Le **Projet Métropolitain**, et en particulier son orientation 2 « Une Métropole accueillante et solidaire » structure le cadre d'intervention global de la Métropole TPM au service des territoires ;
- le **Contrat de Ville**, qui couvre l'intégralité des QPV partage fortement les orientations stratégiques proposées dans le cadre de la SUI. La complémentarité réside ici notamment dans les formes d'intervention : le FEDER pourra notamment intervenir pour améliorer le maillage et la capacité d'équipements, dont le fonctionnement et les actions opérationnelles pourront être soutenus dans le cadre du Contrat de Ville ;
- Les conventions **NPNRU** (Programme National de Renouveau Urbain) : seconde génération d'un programme au service des quartiers prioritaires, le NPNRU soutient actuellement des études dans 2 quartiers prioritaires du périmètre : les centres-villes de Toulon et La-Seyne-sur-Mer, retenus comme quartiers d'intérêt régional (PRIR) ;
Le FEDER pourra intervenir notamment sur le prolongement de projets d'équipements et d'aménagement qui interviennent suite à des opérations de requalification lourde engagées par le NPNRU) ;
- Le 3ème **Plan Local de l'Habitat** qui vient d'être prescrit et qui va définir, pour la période 2023–2029, « les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à assurer, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. » ;
- La **Convention Territoriale Globale** entre la CAF du Var et la Métropole TPM pour la période de 2023 à 2026, établie sur la base d'un projet co-construit de territoire avec une approche globale autour des 3 champs d'intervention partagés (le Logement, l'habitat et le cadre de vie, l'Amélioration de la relation à l'utilisateur et le développement d'un territoire inclusif, l'Insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière pour le public jeune ;
- Le **Contrat Régional d'Équilibre Territorial**, conclu entre la Région Sud et TPM, permet de mettre en œuvre des politiques d'aménagement et de développement pour des projets

répondant aux besoins des habitants et dans une logique d'égalité entre les territoires bénéficiaires.

La stratégie de l'ITI a par ailleurs également vocation à intervenir avec d'autres schémas d'intervention locaux existants ou prévus à l'avenir (Plan Local de Santé, schéma de gestion des déchets, Plan de Déplacements Urbains...)

La sélection des opérations à soutenir s'appuiera sur une série de critères qui intégreront notamment la contribution aux objectifs stratégiques de la SUI, la contribution à la performance du programme et l'intégration des projets avec les stratégies de développement portées par les communes à l'échelle des quartiers.

4.2 Choix en matière d'objectifs opérationnels et de types d'actions, en lien avec le cadre thématique du FEDER ITI 2021-2027

Les éléments de diagnostic territorial ainsi que la concertation avec les acteurs, ont souligné **l'enjeu d'inscrire la Stratégie Urbaine Intégrée en cohérence forte avec le ciblage de la Politique de la Ville et ce conformément à l'objectif spécifique 5.1** du programme FEDER 2021 2027 à savoir de « *prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines* ».

La volonté de la Métropole est donc de permettre un effet levier à la Politique de la Ville, en soutenant des projets d'investissement portés sur les 3 domaines d'intervention du volet urbain de l'OS 5 et **permettant aux associations et autres partenaires de mieux se mobiliser en direction des habitants et publics fragiles. Les actions financées viseront donc notamment à soutenir - directement ou indirectement - les actions associatives du territoire.**

4.2 a - Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base

Résultats attendus : Amélioration de la présence, de l'accessibilité et de la qualité des services aux publics dans les QPV **voire les poches de pauvreté précisées dans les feuilles de route communales**, en particulier dans le champ social, sanitaire, éducatif, sportif et culturel.

Types d'actions : Sur ce thème la stratégie d'intervention vise à renforcer le maillage, les capacités et/ou les qualités des équipements de services à la population, et notamment dans les types d'actions suivants :

- **Accès au droit et inclusion** : notamment le développement d'approches mutualisées et localisées d'accès aux services publics (ex : Maison de services au public) ou améliorent la présence de services sociaux de proximité (ex : CCAS) au service des populations ;

- **Infrastructures à vocation socio-éducative**, visant notamment à renforcer les liens intergénérationnels au sein des quartiers ou la lutte contre le décrochage scolaire et la fracture numérique, etc... ;
- **Infrastructures enfance / petite enfance** pour un soutien à la parentalité sous forme d'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), micro-crèches, Maisons assistantes maternelles (MAM), etc.. La stratégie visera notamment à soutenir la création et le développement de structures s'inscrivant dans des démarches d'aide au retour à l'emploi, avec des horaires décalés (ex : démarches AVIP - crèches à vocation d'insertion professionnelle) ;
- **Infrastructures et équipements de santé** qui permettent, en cohérence le cas échéant avec les orientations éventuelles des contrats locaux de santé, de renforcer le maillage et la densité de l'offre médicale et paramédicale, l'amélioration du parcours de soin et les démarches de prévention ;
- **Infrastructures et équipements à vocation sportive et socio-culturelle** qui visent à améliorer l'accès de tous à l'offre sportive et culturelle, et participent à la mixité, la mobilité et la diversité des publics (ex : médiathèque).

4.2 b - Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines

Résultats attendus : requalification des espaces publics des quartiers QPV voire les poches de pauvreté précisées dans les feuilles de route communales s'intégrant dans les programmes d'investissements prévus à l'échelle des territoires, en vue de renforcer leur attractivité et d'adapter la qualité de vie des habitants aux défis posés notamment par le changement climatique. Les finalités recherchées sont : favoriser l'attractivité de ces quartiers et leur désenclavement, améliorer leur sécurité et leur adaptation aux enjeux environnementaux.

Types d'actions :

- **Requalification et sécurisation d'espaces publics.** Les interventions porteront sur les espaces urbains relevant du domaine public ou d'autres acteurs (ex : bailleurs sociaux) dont l'usage est destiné à tous, sans aucune forme de restriction d'accès. Ces opérations de requalification devront s'inscrire en cohérence avec les orientations communales et métropolitaines pour la rénovation des quartiers concernés. Elles pourront par exemple intégrer des démarches de « *security by design* ».
- **Préservation de la nature en ville et adaptation au changement climatique.** Seront soutenus les projets participant au déploiement d'une logique d'infrastructures vertes (Green infrastructures) : compostage partagés, jardins partagés, potagers toitures, valorisation du patrimoine naturel, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc.

- **Mobilités actives.** Seront soutenus l'aménagement de liaisons douces (piétonnes et/ou cyclables), au sein des quartiers ou contribuant à améliorer l'accessibilité vers et depuis les quartiers concernés, et/ou des équipements connexes favorisant la pratique de mobilités actives (garages à vélo, stations réparation / entretien, etc.).

4.2 c - Soutien au développement de l'activité économique

Résultats attendus : Favoriser la redynamisation économique des territoires par la restructuration des polarités commerciales et l'implantation d'équipements favorables à l'entrepreneuriat et au développement d'activités économiques. Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une **logique d'économie circulaire et/ou une approche d'économie sociale et solidaire et d'insertion par l'activité économique.**

Types d'actions :

- **Redynamisation commerciale**, notamment par la requalification d'espaces commerciaux existants (par exemple commerces en pied d'immeuble), la redynamisation de polarités commerciales existantes ou la structuration de pôles commerciaux nouveaux au sein des quartiers (petits pôles de commerces de proximité, notamment dans les quartiers où l'offre existante est très faible),
 - Création ou redynamisation de projets structurants économiques qui s'inscrivent dans l'espace local, le cas échéant en requalification d'infrastructures existantes.
 - Création ou redynamisation d'espaces ou lieux structurants favorisant l'entrepreneuriat, l'initiative économique et les opportunités d'emploi : notamment tiers-lieux, espaces de coworking, FabLab
 - Création ou redynamisation d'espaces ou de lieux de soutien ou d'accompagnement à l'entrepreneuriat, au mentorat, à l'activité économique notamment par l'insertion professionnelle ressourceries/recycleries, garage solidaire par exemple.
 -)

5. PARTICIPATION DES PARTENAIRES A L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

L'Investissement Territorial Intégré est piloté par la Direction Générale Adjointe Habitat, Solidarités, et Citoyenneté de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Autorité Urbaine, sur la base de la Stratégie Urbaine Intégrée pour 2021-2027 élaborée de manière partenariale.

Il est mis en œuvre par la Mission Investissement Territorial Intégré (« Mission FEDER ITI »), avec l'appui des services de la Métropole pertinents (directions opérationnelles – en particulier, service en charge de la Politique de la ville), associés à différents stades (préparation des appels à projets, analyse et notation des candidatures).

Les partenaires sont eux aussi associés à la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée via différentes instances, décrites ci-après.

5.1 Partenaires associés et modalités d'association à l'élaboration de la Stratégie Urbaine Intégrée de Toulon Provence Méditerranée 2021-2027

Dans le cadre de l'élaboration de sa Stratégie Urbaine Intégrée 2021-2027, la mission FEDER ITI de Toulon Provence Méditerranée a conduit, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage³³, une consultation des acteurs publics et privés du territoire, afin de partager le travail de diagnostic, faire émerger les enjeux prioritaires, les besoins de développement et recenser les projets pressentis par les acteurs du territoire en vue de la gestion du FEDER ITI 2021-2027 par la Métropole.

La composante partenariale a ainsi bien été intégrée dans la méthodologie d'élaboration de la stratégie avec comme temps forts d'information et d'échanges :

- **Rencontres bilatérales avec les 4 Communes du Contrat de Ville Métropolitain, réunissant des élus et agents impliqués en particulier dans la mise en œuvre de la politique de la ville :**
 - La Garde : le 15 décembre 2021
 - La Seyne : le 13 janvier 2022
 - Toulon : le 14 janvier 2022
 - Hyères : le 15 janvier 2022
- **Atelier avec les Directions et des Services métropolitains :**

³³ Prestation d'assistance technique réalisée par le groupement Teritéo / IGT.ITG de novembre 2021 à mars 2022.

- Organisé le 11 janvier 2022 matin – Présentation de l'ITI et de la démarche d'élaboration de la SUI 21-27 puis temps de travail collaboratif animé par le prestataire visant à identifier les enjeux et types d'actions sur le périmètre potentiel du futur ITI.
- **Rencontre collective avec les bailleurs sociaux :**
 - Organisée le 11 janvier 2022 après-midi - Présentation de l'ITI et de la démarche d'élaboration de la SUI 21-27 puis temps de travail collaboratif animé par le prestataire visant à identifier les enjeux et types d'actions sur le périmètre potentiel du futur ITI.
- **Rencontre collective avec les acteurs économiques du territoire :**
 - Organisée le 2 février 2022 matin - Présentation de l'ITI et de la démarche d'élaboration de la SUI 21-27 puis temps de travail collaboratif animé par le prestataire visant à identifier les enjeux et types d'actions sur le périmètre potentiel du futur ITI.
- **Des entretiens techniques** et des rencontres avec le secteur associatif, conduits par la Mission FEDER ITI.

5.2 Partenaires associés et modalités d'association à la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée de Toulon Provence Méditerranée 2021-2027

Les partenaires sont associés à la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée :

- Pour la sélection des opérations contribuant à la stratégie, dans le cadre du Comité de Sélection de l'ITI, animé par la Mission FEDER ITI.
- Pour le suivi de la stratégie, via la réunion partenariale annuelle FEDER ITI.

5.2 a - L'association des partenaires institutionnels à la sélection des opérations : le Comité de Sélection ITI

Une des missions de l'Autorité Urbaine dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée via l'ITI est la **sélection des dossiers de demande d'aide européenne**. Ces dossiers, préalablement instruits par l'Autorité de Gestion en éligibilité, sont soumis au Comité de Sélection de l'ITI qui émet un avis motivé sur la base de la Stratégie Urbaine Intégrée.

COMPOSITION

Le Comité de Sélection est présidé par un élu métropolitain, désigné par le conseil métropolitain de TPM. Il est composé :

- d'un représentant élu du comité de pilotage du Contrat de Ville métropolitain ou son représentant,
- d'un élu de chacune des 4 communes (Toulon, La Seyne-sur-mer, Hyères, La Garde) concernées par le Contrat de Ville ou son représentant,
- d'un représentant de l'Etat,
- d'un élu du Conseil Départemental du Var ou son représentant,

- de la Mission FEDER ITI, chargée de la mise en œuvre de l'ITI,
- d'un représentant de l'Autorité de Gestion.

En termes de compétence et catégorie de membres, le Comité de Sélection est composé d'élus qui rendent un avis officiel par vote et de techniciens présents afin d'animer le débat ou d'apporter un éclairage sur la partie technique.

A ce titre, le Président du Comité de Sélection est en mesure de solliciter toutes les ressources compétentes en mesure d'apporter un avis éclairé sur la thématique abordée, en lien avec l'Autorité de Gestion.

ROLE ET MISSION

Le Comité de Sélection a pour rôle et mission d'évaluer et d'émettre un avis motivé sur la qualité des projets et leur compatibilité avec la Stratégie Urbaine Intégrée et de valider la sélection des opérations à présenter en Comité Régional de Programmation (CRP) en vue de leur programmation dans le cadre du programme FEDER-FSE+-FTJ SUD PACA 2021-2027.

La proposition de notation et de classement des dossiers éligibles est réalisée par la Mission FEDER ITI, chargée du suivi et de la mise en œuvre de l'ITI.

Le Comité de Sélection prononce un avis motivé et peut valider ou modifier cette proposition de sélection et de classement, sans toutefois pouvoir sélectionner des dossiers déclarés inéligibles par l'Autorité de Gestion et/ou dépasser la limite de l'enveloppe de crédits FEDER disponibles.

Les différentes catégories d'avis sont au nombre de 4 :

- « Favorable »,
- « Favorable sous réserve » (dans le cas où, il manque la lettre d'intention de cofinancement),
- « Ajourné » (par exemple, en cas de demande d'éléments complémentaires ou lorsque le projet nécessite d'être retravaillé en concertation avec l'Autorité de Gestion),
- « Défavorable ».

Les membres du Comité de Sélection sont tenus de respecter le caractère confidentiel des informations dont ils pourraient avoir connaissance au titre de leur participation à ce comité et sont tenus à une obligation d'impartialité dans l'exercice de leurs missions, conformément aux modalités de prévention des conflits d'intérêt mises en place dans le cadre de l'ITI. Lorsque TPM est bénéficiaire, la direction ou le service porteur du projet ne prend pas part au débat et aux décisions. De même, les membres du Comité de Sélection qui se sont déclarés en situation de conflit d'intérêt ne peuvent ni prendre part aux discussions ni voter. Tout membre du comité doit compléter avant chaque réunion l'attestation sur les conflits d'intérêt, mise à sa disposition avec la convocation.

FONCTIONNEMENT

Le secrétariat du Comité de Sélection est assuré par la Mission FEDER ITI. Les modalités de convocation, de tenue et d'établissement du compte-rendu des réunions sont précisées dans le règlement intérieur du Comité de Sélection.

A noter que le calendrier annuel des réunions du Comité de Sélection est organisé en fonction de celui des réunions du Comité Régional de Programmation (CRP). En effet, l'Autorité de Gestion demande à ce que le Comité de Sélection se tienne au moins 28 jours avant le CRP. En cas de nécessité, le secrétariat peut convoquer une réunion exceptionnelle ou lancer une consultation écrite auprès de ses membres.

6. L'ASSOCIATION DES PARTENAIRES AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE : LA REUNION PARTENARIALE ANNUELLE FEDER ITI

La **réunion partenariale annuelle** a pour objectif d'informer le partenariat local de l'avancée de la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée : consommation de l'enveloppe, projets programmés, appels à projets passés ou à venir, articulation avec d'autres dispositifs/financements, réalisations financées dans le cadre de l'ITI.

L'Autorité Urbaine a souhaité associer à ces réunions un partenariat élargi, et ce avec un triple objectif :

- Informer les partenaires de la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée,
- Favoriser leur implication dans la mise en œuvre de la stratégie, comme relais auprès des porteurs de projets potentiels, comme porteurs de projet eux-mêmes, comme cofinanceurs le cas échéant... ;
- Conforter l'articulation entre les différentes stratégies et initiatives sur le territoire de l'ITI.

Sont invités à cette réunion :

- Les membres du comité de pilotage du Contrat de Ville, représentatif des acteurs du territoire dans ce domaine (autorités publiques, partenaires économiques et sociaux) :
 - l'Etat : Préfet, Chargé(e) de Mission, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,
 - la Métropole TPM qui assure la Présidence,
 - l'AUDAT (agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise),
 - la ville de Toulon,
 - la ville de La Seyne,
 - la ville de La Garde,
 - la ville de Hyères,
 - la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
 - l'Agence Régionale de Santé (ARS),
 - la Direction Académique des Services de l'Education Nationale,
 - la Caisse des Dépôts,
 - la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
 - Pôle Emploi,
 - les bailleurs sociaux.

- La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Département du Var
- Les membres élus du Comité de Sélection de l'ITI,
- Des représentants de la société civile (conseils citoyens, conseil de développement, conseil de la vie étudiante et de la jeunesse),
- Les directions métropolitaines impliquées dans la mise en œuvre de l'ITI,
- Et toute autre personne que l'Autorité Urbaine jugera pertinent d'associer avec l'aval de l'Autorité de Gestion.

**Annexe A : Projet Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée –
Mai 2021**

Document téléchargeable à partir du lien suivant :

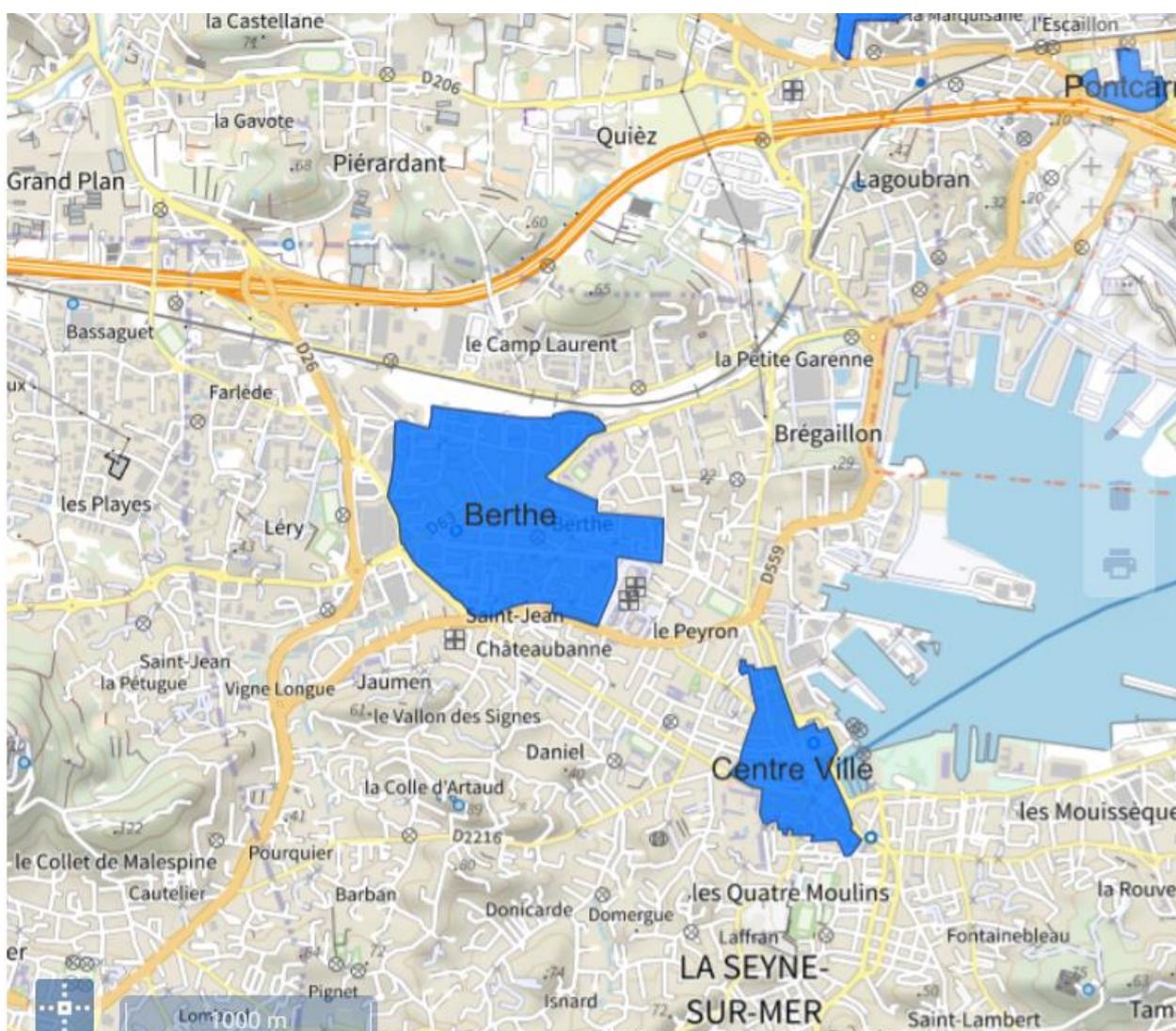
https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/web_brochure_tpm_projet_metropolitain.pdf

Annexe B : cartographie du périmètre FEDER ITI 2021 2027

Pour plus de précisions :

- ✓ <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/CVN309> Contrat de ville 2024 : Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- ✓ Rattachement EPCI/EPT : Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- ✓ Communes (4) : Hyères , La Garde , La Seyne-sur-Mer , Toulon
- ✓ Quartiers Prioritaires 2024 (15) : Beaulieu- Sainte Marie , Berthe , Centre Ville Toulon , Centre Ville La Seyne , Centre Ville Hyères , La Beaucaire , La Florane , La Rode , Le Jonquet - La Baume- Le Guynemer , Pontcarral , Pont Du Las - Rodeilhac , Romain Rolland , Sainte Musse , Saint-Jean-du-Var , Val Des Rougières

1 – Commune de La Seyne-sur-Mer:



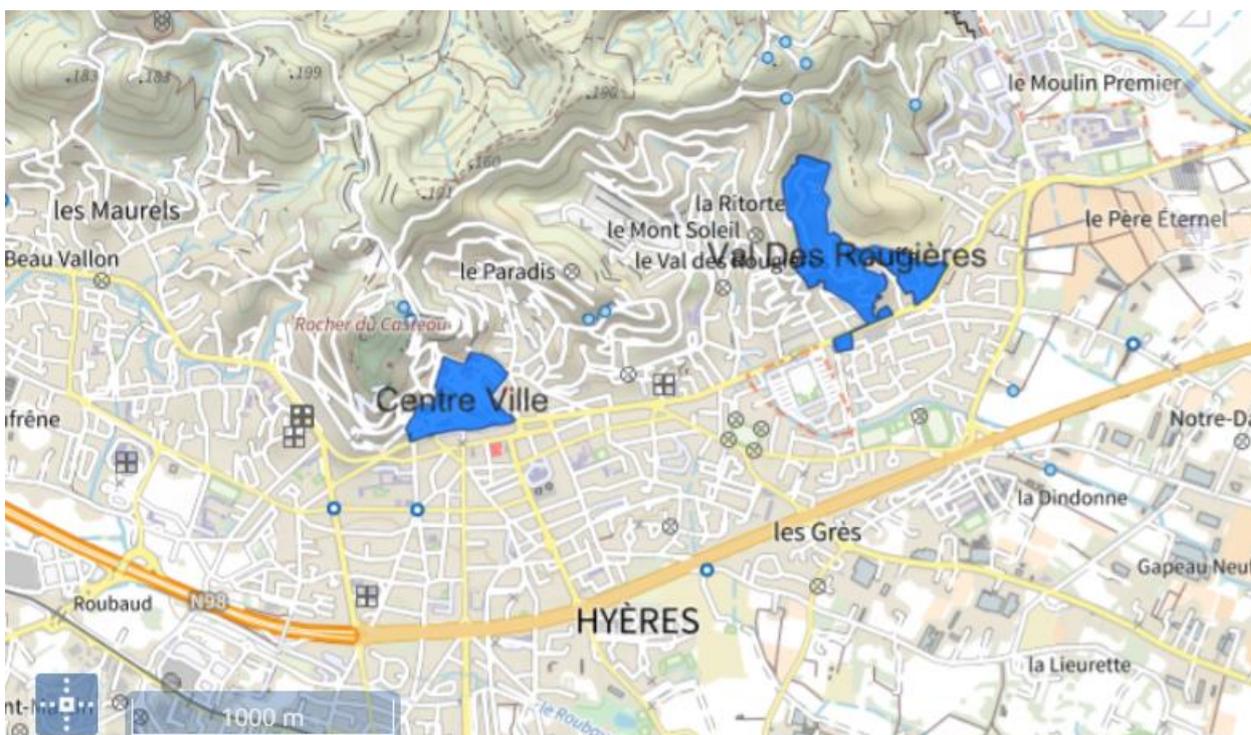
2. Commune de Toulon :

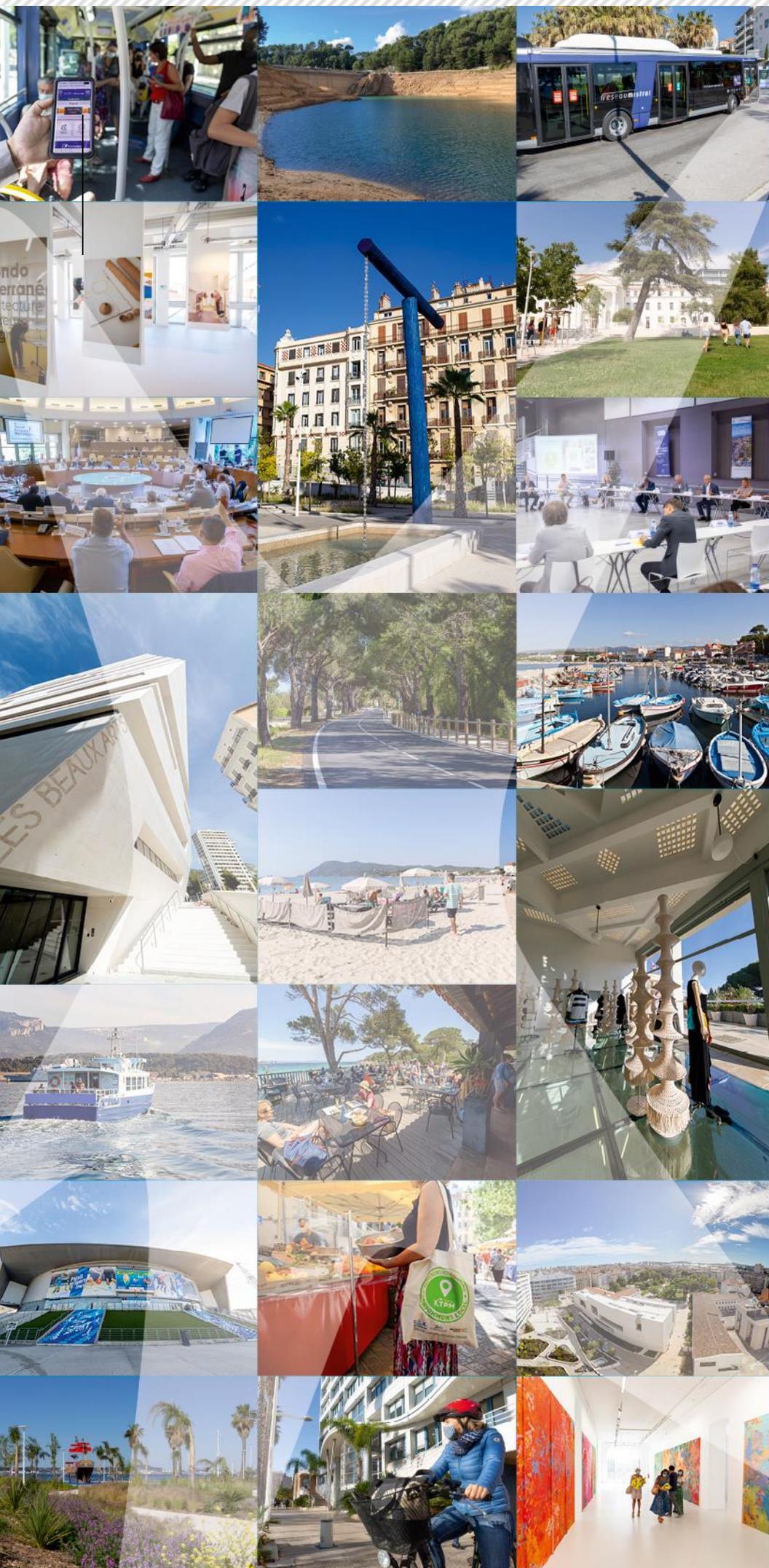


3 – Commune de La Garde



4 – Commune d'Hyères





MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr
 @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
 107, boulevard Henri Fabre
 CS 30536
 83041 Toulon Cedex 9
 Tél. : 04 94 93 83 00
 Fax : 04 94 93 83 83

- TOULON
- LA SEYNE-SUR-MER
- HYÈRES
- SIX-FOURS-LES-PLAGES
- LA GARDE
- LA VALETTE-DU-VAR
- LA CRAU
- OLLIOULES
- LE PRADET
- CARQUEIRANNE
- SAINT-MANDRIER-SUR-MER
- LE REVEST-LES-EAUX